

**Rapport de 1<sup>ère</sup> étape pour  
L'étude d'impact  
Du Projet de Développement Communautaire  
(FID IV – Madagascar)**

Christelle Dumas

**N° de Contrat : /FID/CONS/DG/06**

**Période: 01/08/2006 – 31/05/2009**

**FID Lot III M 39 Ouest Ambohijanahary 101- ANTANANARIVO MADAGASCAR**

## Remerciements

Je remercie M. Rasendra Ratsima, Directeur Général du FID, et tous les cadres supérieurs et techniques de la Direction Générale et des Directions Régionales du FID pour la bonne organisation de la mission d'évaluation et l'appui logistique fourni, leur collaboration et la franchise des échanges de vues. Parmi eux, je tiens tout particulièrement à remercier M. Mamisoa Rapanoelina, Directeur de la Qualité et du Suivi Evaluation, qui a pris soin de rendre ma mission aussi facile que possible.

Je tiens aussi à remercier l'excellent accueil qui m'a été réservé dans les ministères avec lesquels j'ai interagi.

Enfin, je remercie le personnel de la Banque Mondiale, qui a su m'être d'une grande aide.

## Table des matières

1	Résumé.....	5
2	Introduction générale.....	7
2.1	Contexte .....	7
2.2	Objectifs de l'évaluation .....	8
2.3	Les différentes composantes de l'évaluation .....	9
2.4	La méthodologie mise en œuvre dans l'étude d'impact ou partie quantitative.....	9
2.5	Objectifs du rapport.....	11
3	Communes enquêtées pour l'étude d'impact et ciblage.....	11
3.1	Ciblage des communes : pauvreté, enclavement et population.....	12
3.2	Population et enclavement des communes sur la base de l'enquête .....	16
3.3	Sous-projets retenus pour l'évaluation et activité du FID en 2007/08.....	17
3.4	Comparaison entre communes PCC et communes PCCo.....	17
4	Description des communes.....	18
4.1	Description générale des communes et niveau de développement .....	18
4.2	Infrastructures existantes : répartition par fokontany au sein de la commune .....	18
4.3	Besoins en infrastructures : évaluation subjective par les ménages.....	19
4.4	Comparaison avec les projets retenus pour les communes .....	21
5	Analyse des interventions passées du FID et PCD .....	22
5.1	Implication de la commune dans l'établissement de ses priorités .....	22
5.2	Activités passées du FID .....	25
6	Pilotage opérationnel des sous-projets à venir .....	29
6.1	Points généraux .....	29
6.2	Communes pour lesquelles des problèmes ont été identifiés .....	29
6.3	Vérifications similaires pour les communes de contrôle .....	30
6.4	Informations opérationnelles.....	30
7	Références .....	31
8	Annexes.....	32
8.1	Sélection des communes et identification des projets.....	32
8.2	Communes où des problèmes ont été identifiés .....	41

## Table des illustrations

Tableau 1: Répartition des communes par province .....	12
Tableau 2: Type de projet par PCC/PCCo .....	17
Tableau 3: Proportion de communes qui bénéficient de services .....	18
Tableau 4: Proportion de fokontany de la commune qui bénéficient d'infrastructures de base	19
Tableau 5: Interventions passées du FID: les types d'infrastructures.....	26
Tableau 6: Utilité des infrastructures du FID par type de projet.....	27
Tableau 7: Solutions proposées pour les infrastructures jugées peu utiles .....	27
Figure 1: Pauvreté comparativement aux communes rurales malgaches – par province.....	13
Figure 2: Pauvreté comparativement aux communes rurales malgaches - par niveau.....	14
Figure 3: Enclavement comparativement aux communes rurales malgaches.....	14
Figure 4: Enclavement comparativement aux communes rurales malgaches - par niveau.....	15
Figure 5: Population comparativement aux communes rurales malgaches .....	15
Figure 6: Activité du FID en PCCo.....	17
Figure 7: Activité du FID en PCC.....	17
Figure 8: Disponibilité des infrastructures évaluée par les ménages .....	19
Figure 9: Priorités en infrastructures selon les ménages .....	21
Figure 10: Satisfaction des communes à l'égard du FID, du BE et des PR.....	25
Figure 11: Satisfaction des communes à l'égard des cellules de projet et des associations .....	26

## Liste des abréviations

ACORDS	Appui aux Communes et Organisations Rurales pour le Développement du Sud
AEP	Adduction d'eau potable
CEG	Collège d'Enseignement Général
CSB	Centre de Santé de Base
EIFID	Etude d'Impact du FID
EPP	Ecole Primaire Publique
FDC	Financement Direct des Communes
FID	Fonds d'Intervention pour le Développement
INSTAT	Institut National de Statistiques
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PCC	Projet Communautaire Classique
PCCo	Projet Communautaire Communal

## **1 Résumé**

Le Projet de Développement Communautaire est aujourd'hui à un stade où son évaluation est tout à fait intéressante. Dans cette perspective, le présent rapport vise à synthétiser les acquis et à présenter les conclusions obtenues sur la base de la première partie de l'évaluation en cours. En sus de rappeler la méthodologie retenue, il discute les questions de ciblage, d'analyse des interventions passées avant de conclure sur le pilotage opérationnel des projets à mettre en œuvre dans le cadre de l'évaluation et du PTA 2007-08.

### **Ciblage des communes, des localités et expression des besoins**

Le ciblage des communes retenues pour l'évaluation et donc pour intervention est évalué en les comparant à l'ensemble des communes rurales sur la base de quelques indicateurs. Le ciblage est satisfaisant dans la mesure où les communes où est prévue une intervention sont globalement plus pauvres et plus enclavées que la moyenne. Cependant, le FID intervient peu dans les communes très pauvres mais plus souvent dans celles dont l'indice de pauvreté est intermédiaire. Les communes PCC et PCCo sont comparables sur ces indicateurs, en-dehors du fait que les communes PCCo sont sensiblement plus peuplées que les PCC.

L'enquête révèle un faible taux de développement des communes de l'évaluation en termes d'infrastructures, aussi bien sur les infrastructures de base sur lesquelles le FID a vocation à intervenir que sur l'accès à d'autres services (banque, postes, gendarmerie, etc.). Par ailleurs, l'ensemble des fokontany de la commune n'est pas égal dans l'accès à ses services, appelant donc à une intervention ciblée.

Les ménages reportent directement cette insatisfaction à l'égard des infrastructures existantes et on peut noter que globalement leurs attentes correspondent au type d'interventions du FID. Cependant, les adductions d'eau potable et les infrastructures routières sont beaucoup plus demandées que ce que prévoit de financer le FID. On notera par ailleurs que pour seulement la moitié de la population, leurs attentes se voient retranscrites dans les requêtes émanant de la commune ou de la communauté auprès du FID tout d'abord puis dans le type de projet retenu par le FID ensuite. Ceci souligne la difficulté à parvenir à un consensus réel au sein de la commune et se pose donc comme une limite à la consultation participative.

### **Analyse des interventions passées du FID et réalisation du Plan Communal de Développement**

L'obsolescence récurrente des PCD rend difficile l'utilisation de cet outil dans le choix des infrastructures et des localités qui doivent en bénéficier. Il serait bon de trouver une façon de les actualiser régulièrement. Les différentes instances au niveau de la commune sont globalement satisfaites des modalités de réalisation du PCD et le principe de consultation participative semble bien compris et appliqué de même que dans le choix de requêtes spécifiques transmises auprès du FID.

Pour les communes qui ont bénéficié d'interventions dans le passé, elles se déclarent généralement très satisfaites à l'égard du FID, mais un peu moins à l'égard du bureau d'études ou des partenaires-relais. Les associations de bénéficiaires ou de maintenance n'ont pas été créées systématiquement, mais elles restent bien souvent actives lorsqu'elles l'ont été. Par ailleurs, les communes sont généralement satisfaites de leur collaboration avec les cellules de projet et ces associations.

Si dans la plupart des cas les communes considèrent les infrastructures réalisées comme très utiles ou utiles, il reste 16% des projets qui sont considérés comme inutiles. Cela touche particulièrement les projets d'adduction d'eau potable, de micro-périmètres irrigués et de CSB2. Au sein des projets considérés comme peu utiles, il faudrait agrandir les constructions pour les écoles (EPP et CEG) et les entretenir pour les infrastructures routières et adduction d'eau potable. La satisfaction des ménages à l'égard des infrastructures réalisées est moindre que celle des responsables communaux, peut-être parce que cela ne correspondait pas nécessairement à leurs priorités.

#### **Pilotage opérationnel des sous-projets à venir et en cours**

Le FID ayant pour instruction d'appliquer les mêmes procédures qu'à l'accoutumée, il convient simplement de les adapter pour prendre en compte la méthodologie d'expérience retenue pour l'évaluation. A ce titre, il est important de :

- conserver autant que possible les projets et les localités choisies dans le cadre de l'évaluation ;
- mettre en œuvre une vérification des projets pour les communes de contrôle similaire à celle effectuée pour les communes d'intervention ;
- collecter le maximum d'information administrative sur la nature exacte du sous-projet et le coût exact de l'opération pour la transmettre aux consultants chargés de l'évaluation.

## **2 Introduction générale**

### **2.1 Contexte**

Le Projet de Développement Communautaire (PDC) est un fonds social créé en 1995 et ayant reçu un financement de la Banque Mondiale sur six crédits. Il intervient dans toute l'île à travers six directions dans chaque Province de Madagascar. L'actuel PDC a été mis en place en 2001 (pour 110 millions de dollars) pour une période de six ans et dont les objectifs sont l'amélioration de l'accès aux infrastructures sociales et économiques et la satisfaction des communautés rurales. L'agence d'exécution du projet, le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) a acquis une expérience élargie et a forgé une solide capacité dans la gestion des projets de développement communautaire et dans la réhabilitation d'infrastructures sociales et économiques. A part la livraison des services requis par les communautés, le FID a étendu son rôle dans le domaine de la réponse aux chocs. Après la crise politique en 2002, une composante protection sociale a été ajoutée au projet. En 2004, le Gouvernement a sollicité le FID pour les interventions post-cycloniques. Un crédit supplémentaire de 50 millions USD a été octroyé pour les travaux de réhabilitation / reconstruction et de secours d'urgence. Un crédit additionnel est opérationnel depuis décembre 2006 avec pour objectif principal la préparation de la prochaine phase du projet, la mise en place d'un processus de coopération entre le fonds social et un fonds national de décentralisation en cours de planification appelé « Fonds de Développement Local (FDL) » et de mettre en place une organisation claire entre les activités du fonds social dans le domaine du développement communautaire et de la décentralisation et la composante « urgence et cyclone » créée récemment.

Le projet possède les six composantes suivantes :

#### **Composante 1** : Transfert de fonds aux associations communautaires

Cette composante couvre la majorité des fonds du projet et finance la construction et la réhabilitation d'infrastructures socioéconomiques à travers des financements directs aux associations communautaires pour les sous projets d'infrastructures sanitaires, scolaires, adduction d'eau, route, ponts, marchés et infrastructures administratives. Ces travaux sont confiés à des petites et moyennes entreprises ou ONGs qualifiées et impliquent directement les communautés pour la passation de marché et la supervision de projet.

Techniquement, les projets plus compliqués sont réalisés par le fonds social en maîtrise d'ouvrage délégué.

#### **Composante 2** : Renforcement des capacités

Cette activité consiste en la formation des communautés et responsables communaux à la gestion de projets, comptabilité et passation de marchés, à fournir un appui à la confection du plan communal de développement, à financer des activités d'Information, Education et Communication afin de garantir que les communes pourront assurer la gestion et la maintenance des infrastructures reconstruites ou réhabilitées ; de fournir également des formations sur des thèmes sélectionnés comme l'hygiène, la prévention des maladies transmissibles, le VIH SIDA.

#### **Composante 3** : Transfert de fonds aux communes

Sous cette composante, le fonds social pilote des transferts directs de budget d'investissement à des communes sélectionnées afin de leur permettre d'exécuter des projets d'investissement

pluriannuels identifiés dans leur PCD. Des audits ex-post semestriels ont été effectués pour la supervision de l'utilisation des fonds. Une revue à mi-parcours réalisée début 2005 a jugé ce programme performant et a suggéré qu'il soit intensifié. Cependant, cette revue à mi-parcours a également recommandé des changements dans les procédures d'allocation de fonds et de mise en œuvre pour cette année (ceci inclut un passage du programme d'investissement pluriannuel vers un budget plus spécifique et l'introduction d'un critère de performance plus clair des communes). Une revue plus approfondie des procédures relatives à cette composante sera conduite une fois que les résultats de l'évaluation d'impact seront disponibles.

#### Composante 4 : Supervision et administration de projet

Il s'agit des frais d'administration, de fonctionnement, audit ex-post des projets, formation du personnel, évaluation des bénéficiaires, évaluation d'impact, études, suivi évaluation et audit financiers et techniques.

#### Composante 5 : Protection Sociale

Sous cette composante, le projet finance des activités de protection sociale par l'intermédiaire d'ONGs confessionnelles ou non confessionnelles, et par des associations. L'objectif étant de créer des emplois à court terme et de fournir un revenu aux ménages ayant subi des chocs économiques. Cette activité prend la forme de « vivre contre travail » ou « argent contre travail » avec un salaire minimal. Les sous projets éligibles sous cette composante sont les projets de réhabilitations d'infrastructures publics qui peuvent être réalisés avec les techniques de haute intensité de main d'œuvre (comme les routes rurales).

#### Composante 6 : Urgence liée aux cyclones et secours d'urgence

Cette composante tend à améliorer les conditions de vie des ménages les plus touchés pour six mois après les cyclones, par la réduction des risques de malnutrition, la mise à disposition de l'eau potable, la protection des ménages face aux risques de maladie et l'appui aux unités sanitaires locales. Ces interventions dépassent les types d'activités standards du FID, comme la distribution de vivre et d'autres articles. Des contrats avec des organisations internationales et ONGs ont été signés pour la réalisation de ces activités.

## **2.2 Objectifs de l'évaluation**

L'évaluation est axée sur les « interventions à long terme » du projet dans les domaines du développement communautaire, le renforcement des capacités et l'appui à la gouvernance locale, actuellement mise en œuvre à travers les composantes 1 à 3. L'évaluation servira de base pour le rapport d'achèvement du crédit en cours et du crédit supplémentaire et également de guide pour la revue des procédures de mise en œuvre de la prochaine phase du projet (année fiscale 2007/2008). Dans ce contexte, l'évaluation a pour ambition de fournir des informations sur la performance relative des projets de développement communautaire et communal réalisés à travers les composantes 1 et 3.

L'évaluation vise particulièrement les objectifs suivants :

- Evaluer les impacts économiques et sociaux des investissements en infrastructures de base réalisés et en cours ainsi que la qualité de service, sur le terrain.
- Evaluer l'impact des formations et des procédures de gestion participative sur les communes et communautés.

- Evaluer l'efficacité et l'efficience des procédures de gestion du fonds social par rapport aux objectifs du projet en matière de renforcement des capacités et de développement social.
- Evaluer le ciblage des formations et des avantages fournis par les investissements réalisés au niveau des communes et des villages.
- Fournir une comparaison globale de la performance des projets gérés par des communautés et des communes.

## **2.3 Les différentes composantes de l'évaluation**

L'évaluation est composée :

- d'une partie « qualitative », effectuée sur un ensemble de communes ayant déjà bénéficié de projets, soit communaux, soit communautaires.
- d'une partie « quantitative », effectuée sur un échantillon de communes, n'ayant pas nécessairement déjà bénéficié de sous-projet.

Les adjectifs « qualitatifs » et « quantitatifs » reflètent la différence de méthodologie. Dans le premier cas, les outils mis en œuvre sont exclusivement des entretiens menés auprès de responsables communaux ou d'associations ainsi que des professionnels ; dans le second, il s'agit de questionnaires fermés, où l'on s'attache essentiellement à collecter des informations objectives. La méthodologie consiste à combiner ces deux approches et donc des outils différents pour répondre aux différents objectifs de l'évaluation.

La première phase de l'évaluation qualitative a donné lieu à deux rapports, rédigés par Mme P. Ciardi dont l'un concerne l'évaluation de projets passés tandis que le second sert d'étude référentielle pour les projets à venir. Le présent rapport porte donc exclusivement sur les enseignements à tirer de l'enquête quantitative de référence (EIFID1). Entre autres, la méthodologie ainsi que l'échantillon présentés ici ne concernent que la partie quantitative.

## **2.4 La méthodologie mise en œuvre dans l'étude d'impact ou partie quantitative**

La méthodologie, déjà présentée en détail dans le rapport intitulé « Méthodologie de l'évaluation d'impact du Projet de Développement Communautaire », mérite d'être brièvement rappelée ici.

### **2.4.1 Calendrier**

L'étude d'impact se compose de deux enquêtes, la première (EIFID1) ayant été menée aux mois de septembre à octobre 2006 et faisant l'objet de ce rapport d'étape, la seconde (EIFID2) devant avoir lieu au cours des mêmes mois de l'année 2008. En 2006, les sous-projets qui devaient être mis en œuvre par le FID pour l'exercice de 2007 ont été identifiés mais n'étaient pas réalisés, ce qui sera le cas très prochainement tandis qu'en 2008, ces projets auront été réalisés et auront eu le temps d'être intégrés par la population. La comparaison de communes qui auront bénéficié de sous-projets et de communes qui n'en auront pas bénéficié permettra d'identifier l'impact économique et social d'investissement en infrastructures de base. L'ensemble des communes retenues pour l'étude d'impact avaient toutes exprimé des requêtes auprès du FID, qui étaient jugées recevables, mais seule la moitié d'entre elles se verra allouer le sous-projet requis.

## 2.4.2 Description de l'échantillon et sélection du groupe d'intervention

L'échantillon pour l'étude d'impact est constitué de 236 communes. La moitié de ces communes recevra un sous-projet au titre de l'exercice 2007-2008. La répartition est équitable entre projets gérés par la commune (Projet Communautaire COmmunal) et ceux par la communauté (Projet Communautaire Classique).

L'identification des communes éligibles a été effectuée sur la base des requêtes reçues des communes et communautés éligibles au cours des 2 dernières années d'activité du fonds social ainsi que sur la base d'informations détaillées sur les dotations en infrastructures, les caractéristiques socio-économiques des communes, recueilli par Cornell University et l'Institut National de Recherche Agricole (FOFIFA) en 2001. Le processus de sélection des communes à évaluer cette année peut être divisé en 5 étapes :

1. Identification des projets à l'intérieur des communes : toutes les communes/communautés qui recevront des financements à travers le transfert de fonds aux communautés ont déjà identifié des investissements prioritaires dans leur Plan Communal de Développement.

2. Requête des communes et des communautés : Sur la base du plan communal de développement, les communes et communautés ont soumis des requêtes pour un de leur investissement prioritaire.

3. Ciblage / sélection des communes éligibles : le fonds social a identifié un groupe de communes et communautés parmi ceux qui ont soumis des requêtes (ont été exclues les anciennes communes FDC, et celles bénéficiant de projets ACORDS, du moins sur la base de l'information disponible). Pour les sous-projets d'éducation et de santé, seules ont été retenues les communes qui font partie des listes prioritaires des ministères responsables.

Les indicateurs de ciblage utilisés incluent l'accessibilité des routes, la dotation en infrastructure et la taille de la population. L'échantillon de communes choisies a ainsi été divisé en 2 sous échantillons dont un pour les projets gérés par les communes et un autre pour les sous projets gérés par les communautés. Les communes qui se verront attribuer un projet géré par la commune sont de taille plus importante que celles qui bénéficieront d'un projet communautaire.

4. Stratification et formation de paires de communes : nous avons choisi d'allouer les sous-projets de chaque type proportionnellement aux requêtes qui avaient été formulées auprès du FID. Par la suite, nous avons stratifié l'échantillon selon le type d'infrastructures demandé et avons apparié des communes très semblables sur la base des indicateurs d'enclavement et de population.

5. Sélection des groupes d'intervention et des groupes de contrôle.

Au sein de chaque paire, on a sélectionné aléatoirement quelle commune bénéficierait du projet (groupe dit d'intervention ou de traitement) et laquelle n'en bénéficierait pas (groupe de contrôle).

Une sixième étape qui a eu lieu partiellement pendant l'enquête puis de façon plus approfondie a consisté à vérifier que les requêtes allouées correspondaient effectivement aux priorités de la commune. Quelques changements ont eu lieu à ce stade, qui sont décrits dans la dernière section du rapport.

## 2.4.3 Neutralité du processus de sélection

Soulignons enfin que le processus de sélection a été exempt de toute influence politique, aussi bien pour ce qui était de choisir les communes échantillonnées que de choisir lesquelles

seraient bénéficiaires des financements du FID. En effet, les seuls changements effectués sur la sélection originelle provenaient de ce que certaines communes étaient classées « zone rouge » et rendaient donc difficile aussi bien la collecte d'information que l'intervention du FID. Cependant, cette information étant particulièrement changeante, il est apparu à la collecte que certaines des communes retenues étaient effectivement dangereuses. A ce stade, nous avons préféré les conserver et l'enquête a pu avoir lieu grâce à la gendarmerie locale.

Les communes très difficiles d'accès ont été conservées dans l'échantillon, de façon à ne pas limiter sa représentativité. Ainsi, l'Instat, dans son « Rapport d'enquête », déclare que si le temps moyen de passage d'une commune à une autre était d'une journée, il était pour certaines d'entre elles de trois jours. Malgré cela, la totalité des communes a été enquêtée.

#### **2.4.4 Teneur de l'enquête**

L'ensemble des communes participant à l'étude d'impact a donc fait l'objet d'une enquête quantitative approfondie, constituée de :

- l'enquête auprès de la commune (personnes informées de la commune)
- l'enquête auprès du fokontany (potentiellement) bénéficiaire : à chaque sous-projet était associé un fokontany spécifique au sein de la commune, tant pour les communes d'intervention que pour les communes de traitement. Un ensemble de répondants donnent les caractéristiques de leur fokontany et répondent à des questions sur les infrastructures existantes.
- d'enquêtes auprès des ménages (18 ménages par commune, situés dans le fokontany identifié)
- d'enquêtes auprès d'infrastructures telles qu'écoles primaires, CEG et CSB.

Le détail de ce que comprend l'enquête, trop important pour être précisé ici, peut être consulté soit dans le rapport « Méthodologie de l'évaluation d'impact du Projet de Développement Communautaire », soit directement sur les questionnaires.

### **2.5 Objectifs du rapport**

L'objet de ce rapport est donc d'évaluer ce qui peut l'être sur la base de la première vague d'enquête. Il n'est bien entendu pas question à ce stade de faire une quelconque étude d'impact puisque les sous-projets n'ont pas encore été livrés mais déjà de faire un état des lieux sur

- les communes participant à l'étude, à la fois en terme de description qu'en termes de ciblage et ce à la fois sur la base d'informations préexistantes (base FOFIFA-Cornell) et sur la base de l'EIFID1.
- les infrastructures existantes dans ces communes, ainsi que sur les demandes émanant de la population telles que saisies par l'EIFID1 et de les mettre en regard avec celles parvenues au FID.
- les réalisations passées liées au Projet de Développement Communautaire : établissement de PCD, construction et entretien d'infrastructures, satisfaction et utilisation par la population.

## **3 Communes enquêtées pour l'étude d'impact et ciblage**

Le premier enseignement de l'enquête EIFID1 porte sur les communes qui ont été sélectionnées pour participer à l'évaluation et dont la moitié d'entre elles fera partie de

l'exercice 2007/08 du FID. Il est donc utile, avant même de s'intéresser à l'impact du FID, de décrire ces communes et notamment de :

- comparer les indicateurs sur lesquels on s'est basé pour les choisir avec ceux que l'on obtient pour d'autres ensembles de communes rurales, et ce afin de juger de la représentativité de l'échantillon ;
- comparer ces mêmes indicateurs avec l'information que l'on obtient dans la nouvelle enquête, afin de juger de la qualité de la méthode de ciblage ;
- décrire les types de sous-projets retenus afin de bien comprendre l'activité du FID pour l'exercice 2007/08 ;
- comparer les communes PCC et les communes PCCo et comprendre en quoi elles diffèrent, afin de pouvoir discuter, plus tard, les différences en termes de mise en œuvre des sous-projets.

### 3.1 Ciblage des communes : pauvreté, enclavement et population

On peut commencer par se demander comment se comparent les communes enquêtées aux communes :

- sur lesquelles le FID va intervenir, afin d'évaluer un potentiel biais de sélection ;
- sur lesquelles le FID intervient en général, afin d'évaluer dans quelle mesure les résultats obtenus pour cet exercice 2007-08 sont spécifiques ou bien généralisables ;
- rurales malgaches dans leur ensemble, afin d'évaluer le ciblage des communes.

#### 3.1.1 Représentativité des communes avec intervention

Le mode de sélection des communes pour l'étude d'impact fait que l'échantillon est naturellement représentatif des communes qui vont recevoir des interventions puisqu'elles sont toutes enquêtées. Par ailleurs, même si nous ne décrivons en général que l'ensemble de l'échantillon et non pas seulement le groupe des communes qui vont recevoir une intervention, il faut garder en tête que l'attribution des communes dans les deux groupes a été faite de façon aléatoire et en prenant en compte les indicateurs de pauvreté, d'enclavement et de population. Par conséquent, les statistiques obtenues pour le sous-groupe des communes d'intervention serait tout à fait comparable à celles pour l'ensemble de l'échantillon.

L'échantillon est par contre a priori moins représentatif des interventions passées puisque les anciennes communes FDC ont été écartées. Cependant, ceci sera traité dans la partie qualitative de l'évaluation. A ce titre, il ne faut pas s'attendre à pouvoir étendre les résultats aux interventions passées du FID, et ce particulièrement pour les PCCo dont les modalités ont légèrement changé au cours du temps. Il reste à se demander comment se situent les communes enquêtées dans le paysage rural malgache.

#### 3.1.2 Ciblage des communes

Les communes sont réparties sur l'ensemble du territoire et certaines sont très difficilement accessibles. Elles sont réparties comme suit dans les différentes provinces :

**Tableau 1: Répartition des communes par province**

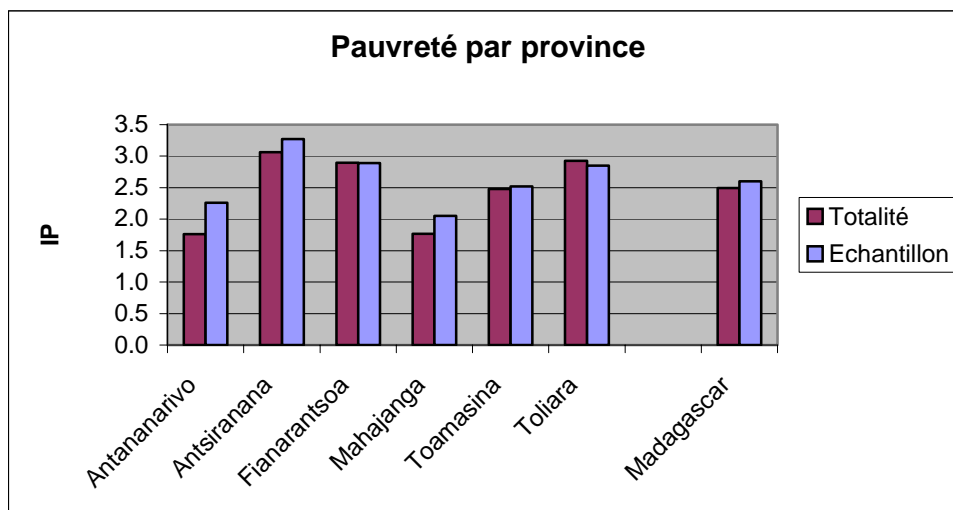
Province	PCCo		PCC		Total Enquêté
	Contrôle	Intervention	Contrôle	Intervention	
Antananarivo	10	10	10	10	40
Mahajanga	10	10	10	10	40

Fianarantsoa	10	10	11	11	42
Toamasina	10	10	10	10	40
Toliara	9	9	10	10	38
Antsiranana	9	9	9	9	36
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>236</b>

Les graphiques suivants mettent en lumière quelques différences (attendues) entre les communes retenues pour l'évaluation du FID et l'ensemble des communes rurales de Madagascar.

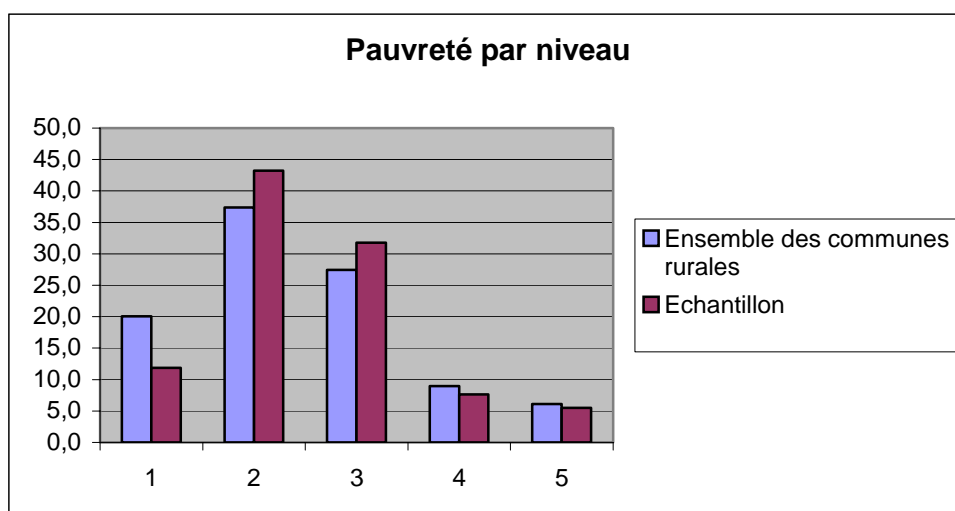
Il y apparaît que les communes enquêtées sont légèrement plus pauvres que l'ensemble des communes; ceci provient du fait que les communes ciblées pour bénéficier des financements du FID sont justement celles qui sont désavantagées. On pourra cependant noter que la différence reste faible (voire dans le sens contraire pour la province de Toliara).

**Figure 1: Pauvreté comparativement aux communes rurales malgaches – par province**



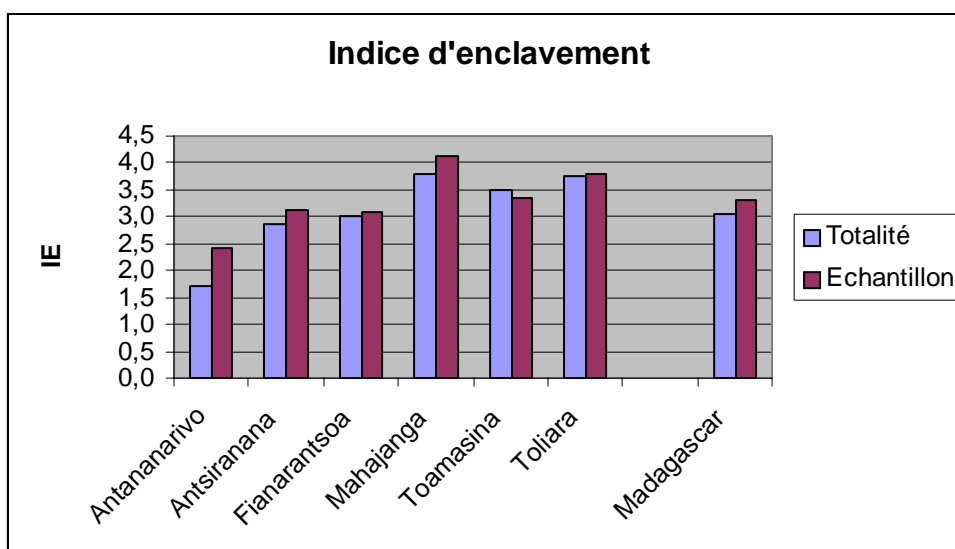
Si l'on compare la pauvreté au sein de chaque niveau au lieu de se contenter d'une moyenne, il apparaît que les communes les plus riches (niveau 1) sont sous-représentées, tandis que celles de pauvreté intermédiaire (niveaux 2 et 3) sont sur-représentées, ce qui est satisfaisant dans un souci de ciblage des communes bénéficiaires. Cependant, il apparaît aussi que les communes les plus défavorisées (niveaux 4 et 5) tendent aussi à être légèrement sous-représentées bien que la différence ne soit pas significative. Le bilan semble donc légèrement plus positif que lors de la « Revue à mi-parcours » mais pourrait être encore sensiblement amélioré en atteignant les communes les plus pauvres.

Figure 2: Pauvreté comparativement aux communes rurales malgaches - par niveau



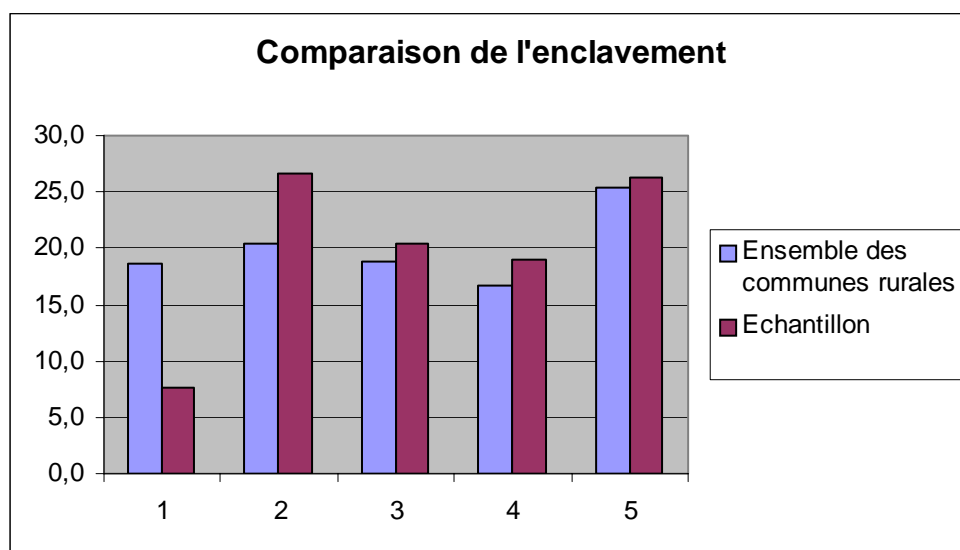
L'indice d'enclavement reproduit le même schéma, de façon plus accentuée encore : les communes enquêtées et donc desservies par le FID sont plus enclavées que la moyenne des communes rurales. Le FID a en effet souhaité répondre aux critiques en choisissant des communes qui soient plus enclavées que celles qui avaient bénéficié de sous-projets dans les précédents exercices.

Figure 3: Enclavement comparativement aux communes rurales malgaches



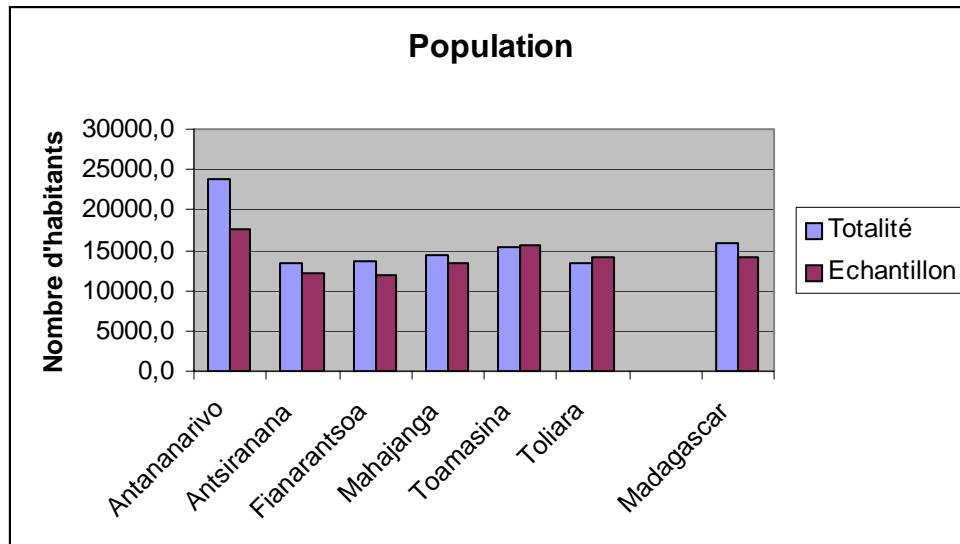
Si l'on vérifie ceci par niveau d'enclavement, on obtient le graphe suivant où il apparaît très clairement que seules les communes les moins enclavées sont sous-représentées. Encore une fois, ceci améliore le bilan légèrement mitigé de la revue à mi-parcours.

**Figure 4: Enclavement comparativement aux communes rurales malgaches - par niveau**



La différence en termes de population entre les deux ensembles de communes est en fait mince relativement à ce qu'elle est pour la pauvreté et l'enclavement. De fait, le critère de la taille de la population dans la commune a relativement peu été pris en compte au moment de la sélection, en-dehors de la répartition entre PCC et PCCo comme nous le verrons plus loin, et ne constitue pas en soi un objectif.

**Figure 5: Population comparativement aux communes rurales malgaches**



Les différences entre les communes ciblées par le FID et l'ensemble des communes sur le territoire rural malgache sont relativement minces bien que généralement dans le sens espéré puisque les communes de l'enquête sont plutôt plus pauvres et plus enclavées que la moyenne. Il convient de noter que les variations elles-mêmes au sein du paysage rural sont relativement faibles. La sélection de communes particulièrement défavorisées n'est donc pas aisée, d'autant plus qu'un certain nombre de communes ont déjà fait partie de programmes du FID de par le passé. La sélection des communes et donc le ciblage de celles-ci semble donc relativement satisfaisant.

### **3.2 Population et enclavement des communes sur la base de l'enquête**

Commençons par revenir sur des critères qui ont prévalu lors de la sélection des communes, à savoir ceux de population et d'enclavement (celui de pauvreté a joué de façon plus marginale car il est réputé peu fiable). La collecte de données lors de l'enquête permet d'avoir une autre image de ces communes au regard de ces critères.

#### **Population**

La taille moyenne de la commune au sein de l'échantillon est de 15536 personnes. Il y a donc peu de différence avec les chiffres de population fournis par la base de données FOFIFA-Cornell, mise à jour par le personnel du FID. Si l'on compare les indicateurs commune par commune, on trouve que la corrélation entre les deux indicateurs est de plus de 60% ; ceci suggère effectivement que les informations sont relativement cohérentes mais qu'il peut y avoir des différences notables dans certains cas. Si l'on compare la place de la commune dans la distribution donnée par l'enquête et dans la distribution obtenue par la base de données FOFIFA-Cornell, il apparaît que 61% des communes restent dans le même quartile, 30% changent d'un quartile, soit à la hausse soit à la baisse et enfin que 9% des communes changent de plus de deux quartiles. Il est probable pour ces dernières communes que l'une des évaluations de taille de la population (FOFIFA-Cornell ou EIFID) soit fautive ou mal actualisée. On trouvera en annexe la liste de ces communes. Cependant, on retiendra que pour l'essentiel des communes le ciblage effectué sur la base des informations disponibles au moment du choix semble valide du moins en terme de population.

#### **Enclavement**

Pour ce qui est de l'enclavement, nous ne sommes pas en mesure de construire un indicateur strictement comparable à celui de FOFIFA-Cornell à partir de nos données. Nous pouvons cependant donner des éléments d'appréciation de l'enclavement des communes. Les communes se situent en moyenne à 47 kms de la capitale du district et la moitié d'entre elles sont à plus de 37 kms. 10% d'entre elles sont même à plus de 110kms de la capitale du district. Cet éloignement se traduit par le temps mis par les habitants pour se rendre à la capitale du district : dans la moitié des communes, les habitants mettent plus de 2h30 pour se rendre à la capitale du district.

En moyenne, les communes se situent à 136 kms de la capitale de région et le temps moyen passé pour s'y rendre est de 14 heures. Cependant, on observe là une très grande diversité de cas, puisque dans la moitié des communes, les habitants mettent moins de 5 heures.

Il est plus délicat de comparer les mesures d'enclavement de la base de données FOFIFA-Cornell et de celle de l'enquête EIFID1 puisque l'information contenue dans la première est déjà sous la forme d'indice dont les composantes ne sont pas détaillées. Pour cette raison, nous nous bornerons à indiquer que la corrélation entre l'indice FOFIFA-Cornell et le temps mis pour se rendre à la capitale de district est de 43%, ce qui est moins satisfaisant que ce qui était obtenu pour la mesure de population. De là émergent un certain nombre de cas où la mesure de l'enclavement est très sensiblement différente entre les deux enquêtes. Il faut relativiser ceci par le fait que les conditions d'accès peuvent avoir sensiblement changé entre les deux dates du fait d'importants travaux de désenclavement menés à Madagascar.

### 3.3 Sous-projets retenus pour l'évaluation et activité du FID en 2007/08

Le tableau suivant indique la répartition par type de projet. Seule une commune sur deux recevra effectivement le projet au titre de l'exercice 2007-2008.

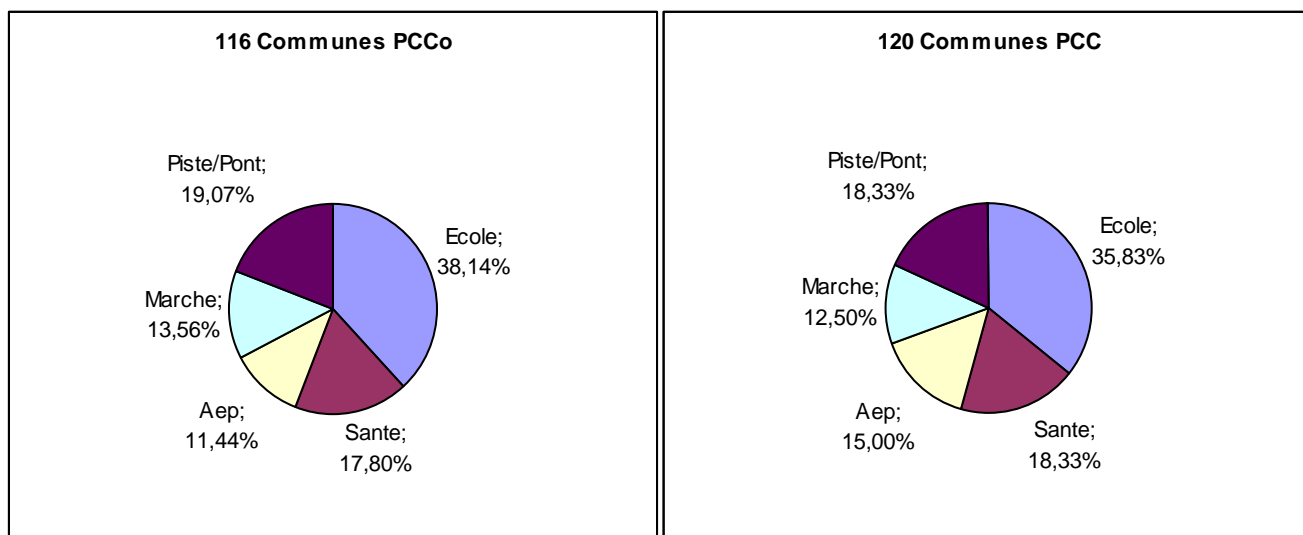
**Tableau 2: Type de projet par PCC/PCCo**

Type de projet	PCCo		PCC		Total	
	Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage
Ecole	47	40,52%	43	35,83%	90	38,14%
Sante	20	17,24%	22	18,33%	42	17,80%
Aep	9	7,76%	18	15,00%	27	11,44%
Marche	17	14,66%	15	12,50%	32	13,56%
Piste/Pont	23	19,83%	22	18,33%	45	19,07%
<b>Total</b>	<b>116</b>	<b>100,00%</b>	<b>120</b>	<b>100,00%</b>	<b>236</b>	<b>100,00%</b>

L'activité du FID pour l'exercice 2007-08 se présentera donc comme suit :

**Figure 6: Activité du FID en PCCo**

**Figure 7: Activité du FID en PCC**



### 3.4 Comparaison entre communes PCC et communes PCCo

Les indicateurs de pauvreté et d'enclavement sont très similaires entre les communes PCC et les communes PCCo (à la fois en terme de moyenne et en terme de distribution). La différence entre les communes PCC et les communes PCCo se situe donc essentiellement dans la taille de la population, avec des communes PCC d'environ 10000 personnes et des communes PCCo de 18000 personnes. Ceci provient notamment de l'expérience passée qui montrait que les communes de petite taille qui bénéficiaient de fonds directs aux communes (FDC) étaient en réalité défavorisés par rapport à celles qui bénéficiaient de Projets Communautaires Classiques, puisqu'elles reçoivent des fonds en proportion de la taille de la population. Ceci a conduit le FID à réorienter l'octroi de PCCo vers des communes plus importantes en taille.

Notons ici que les procédures standard du FID à l'égard de la maîtrise d'ouvrage seront respectées. Notamment, si le FID estime qu'une commune n'a pas les compétences nécessaires pour mettre en œuvre le projet malgré les formations proposées et c'est souvent le cas pour les Projets Communautaires avec des budgets importants tels que la construction d'une piste, d'un pont ou d'une AEP, la maîtrise d'ouvrage est alors déléguée au FID (PC-MOD). La terminologie du rapport indiquant PCC signifie donc simplement que le projet échoit à la communauté et non pas à la commune, mais que la maîtrise d'ouvrage peut être déléguée.

## 4 Description des communes

### 4.1 Description générale des communes et niveau de développement

Pour remplir le questionnaire au niveau de la commune, les enquêteurs devaient inviter les différents responsables de la commune à se présenter collectivement. Nous disposons d'informations sur les présents, ce qui nous permet de décrire les représentants de la population. Ainsi, parmi les maires, présidents de communauté rurale, conseillers, chefs de fokontany ou de quartier,

- seulement 4% sont des femmes,
- 30% ont un niveau d'éducation primaire ou inférieur, 32% ont été jusqu'au collège et 38% ont été au-delà.

Un bon aperçu du niveau de développement de la commune peut être donné à travers quelques questions très simples telles que la présence, au sein de la commune d'institutions telles que banque, bureau de poste, poste de gendarmerie, etc. Nous donnons la proportion de communes qui bénéficient de tels services dans le tableau suivant :

**Tableau 3: Proportion de communes qui bénéficient de services**

<b>Services</b>	<b>% de communes qui bénéficient du service</b>
Banque/mutuelle de crédit/institution de micro-finance	26%
Bureau de poste	19%
Poste de gendarmerie	32%
Restaurant/gargotte	68%
Station-service	9%

### 4.2 Infrastructures existantes : répartition par fokontany au sein de la commune

Les communes sont composées en moyenne de 12 fokontany mais certaines communes sont beaucoup plus étendues. La commune la plus importante déclare être constituée de 59 fokontany tandis que les plus petites ne le sont que de 3.

Il a été demandé aux communes de détailler l'accès de leurs fokontany à différentes infrastructures de base. Le tableau suivant résume cet accès et se lit de la façon suivante : 18% des fokontany d'une commune disposent d'un centre de santé de base (1 ou 2). En général, il est rare qu'un fokontany dispose de plus de 2 infrastructures du même type, à l'exception des écoles primaires puisqu'en moyenne 64% des fokontany d'une commune disposent d'exactly une école primaire et 22% de deux ou plus.

**Tableau 4: Proportion de fokontany de la commune qui bénéficient d'infrastructures de base**

	Proportion de fokontany à disposer	
	d'1	de plus d'1
CSB	18%	
EPP	64%	22%
CEG	11%	
Marché hebdomadaire	14%	
Marché journalier	10%	
Arrêt taxi-brousse	21%	
Piste	47%	
Route	7%	

Dans plus de la moitié des communes où une localité dispose de 2 infrastructures de même type, l'ensemble des fokontany de cette commune disposent aussi de ce type d'infrastructures. Dans l'autre moitié des cas cependant, il existe au moins une localité qui n'a pas cette infrastructure. Ceci peut-être vu comme le signe d'inégalités de traitement entre les diverses localités mais il faut prendre ceci avec précaution puisque les localités peuvent être de taille très variées.

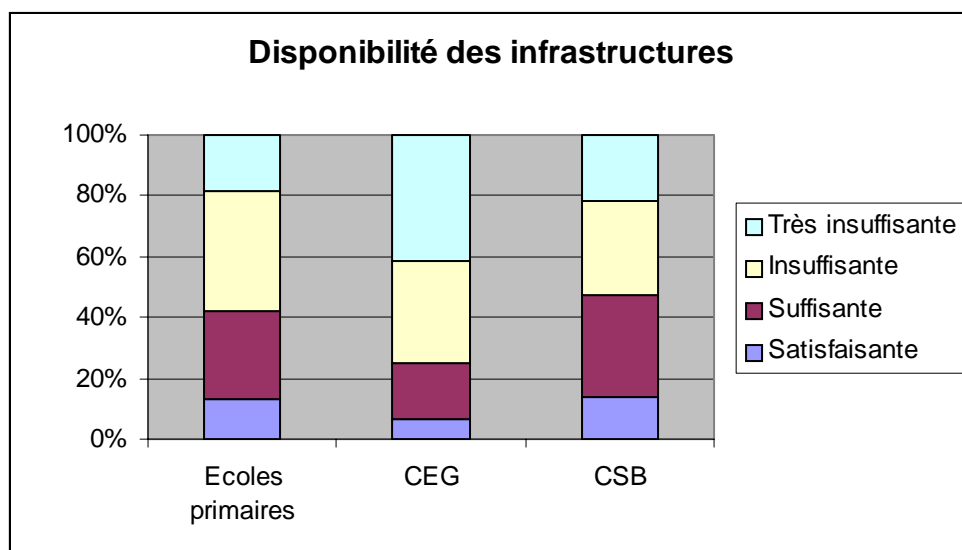
### 4.3 Besoins en infrastructures : évaluation subjective par les ménages

Il a été demandé aux ménages échantillonnés dans chaque fokontany enquêté leur perception sur les infrastructures existantes ainsi que sur les possibilités pour améliorer celles-ci. Nous présentons d'abord les résultats sur l'ensemble des infrastructures puis étudions l'ordonnement des priorités au niveau des ménages.

#### 4.3.1 Besoins en infrastructures sociales

Le graphique suivant résume la satisfaction des ménages quant à la disponibilité des infrastructures sociales telles qu'écoles primaires, CEG et CSB.

**Figure 8: Disponibilité des infrastructures évaluée par les ménages**



De façon non surprenante, les besoins en collège se font le plus cruellement sentir. Bien qu'il soit clairement prématuré de se concentrer uniquement sur l'enseignement secondaire, il apparaît que le choix du FID de financer de plus en plus de collèges est fondé. L'offre en centres de santé apparaît légèrement plus satisfaisante que celle en écoles primaires.

Lorsque l'on interroge les ménages sur ce qu'il faudrait faire pour améliorer l'offre existante, les réponses sont les suivantes pour les écoles primaires : 72,4% des ménages répondent en premier qu'il faudrait soit augmenter la taille de l'école, soit construire de nouvelles écoles soit améliorer la qualité des infrastructures. Toutes ces interventions sont dans le domaine du FID et les demandes concernant l'augmentation du nombre d'enseignants ou une meilleure fourniture de matériel sont finalement marginales au regard des demandes sur les infrastructures. Même constat relatif aux collèges puisque 79,3% souhaiteraient une intervention sur l'infrastructure (notons cependant que dans le cas des collèges, il s'agit essentiellement de construire des bâtiments et que ceci présuppose que des enseignants y seront affectés). La présence de personnel semble se poser plus crûment dans le domaine de la santé ; en effet, 13% des ménages souhaiteraient disposer d'un CSB1 plus proche, 23% d'un CSB2 plus proche, 10% souhaiteraient voir la capacité d'accueil de ceux-ci augmentée contre 20% qui voudraient que le personnel soignant soit plus nombreux, 3% plus présent et 3% plus qualifié ; enfin, 6% souhaiteraient que les médicaments soient plus disponibles et 6% qu'il y ait plus de matériel. Comme on peut le voir, la diversité des problèmes est bien plus grande que dans le cas de l'enseignement et n'appelle pas systématiquement à une intervention du FID, puisqu'il s'agit bien souvent d'affecter du personnel à une structure déjà existante. Ceci est aussi cohérent avec une plus faible intervention effective du FID dans le secteur de la santé.

Bien qu'il soit très délicat d'évaluer les besoins en adduction d'eau potable à travers les déclarations des ménages, on a demandé comment ils jugeaient la qualité de l'eau à laquelle ils avaient accès. 30% la jugent bonne ou très bonne, 24% moyenne et 27% insuffisante et 19% très insuffisante. Des sous-projets de constructions d'AEP semblent donc désirés par la population rurale malgache.

#### **4.3.2 Besoins en infrastructures économiques**

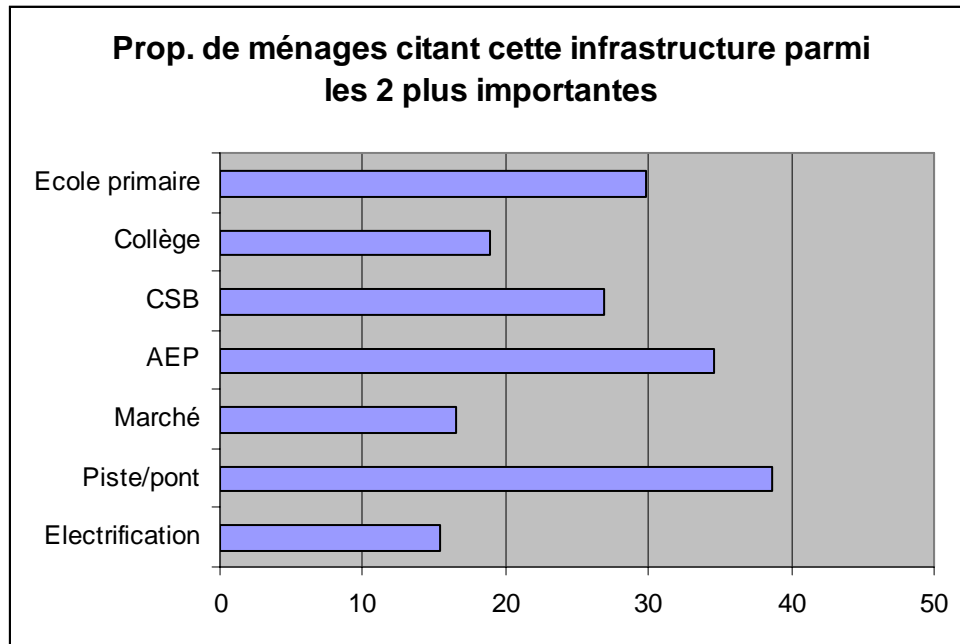
Seulement 9% des ménages jugent leur accès aux communes environnantes satisfaisant, pour 28% il est juste suffisant, pour 39% insuffisant et 24% très insuffisant. Ceci n'est pas très surprenant étant donné le niveau de développement de Madagascar en terme de routes et étant donné que l'échantillonnage a pris soin de ne pas sous-représenter les communes très enclavées. Il a aussi été demandé aux ménages si un meilleur accès à une route communale leur permettrait d'avoir plus d'activités économiques. Bien qu'il faille prendre avec précaution les anticipations faites par les ménages sur ce point, il convient de noter que la réponse est un oui massif. En effet, 65% estiment que cela leur permettrait d'avoir beaucoup plus d'activités économiques, 21% un peu plus et seulement 13% estiment que cela n'aurait pas d'effet.

Les résultats sont approximativement les mêmes lorsqu'il est demandé si la construction d'un marché dans le fokontany permettrait d'augmenter les activités économiques. Les interventions du FID semblent donc correspondre à des attentes de la population rurale malgache, et qui selon elle pourrait aider au développement de ces communes.

### 4.3.3 Priorités vues par les ménages

Il était aussi demandé aux ménages de choisir un ou deux types de projets qui leur semblaient être particulièrement bénéfiques au développement de la commune. Le graphique ci-dessous présente la proportion de ménages qui déclare chacun des types de projet comme étant prioritaire.

Figure 9: Priorités en infrastructures selon les ménages



Il apparaît que les adductions d'eau potable et les infrastructures routières sont beaucoup plus demandées que ce que prévoit de financer le FID. Bien qu'il soit souhaitable que les sous-projets financés par le fonds social correspondent au mieux aux attentes de la population, il faut prendre en compte le fait que ces infrastructures peuvent être particulièrement onéreuses (le prix des pistes est quasi-systématiquement élevé, tandis que celui des AEP dépend fortement des localisations). Pour cette raison, il est légitime que le FID les alloue parcimonieusement.

Si nous comparons les projets demandés par les ménages individuellement avec les sous-projets qui vont être alloués par le FID, il apparaît que les écoles seront trop fréquentes au regard de ce qui est souhaité par les ménages, tandis que les AEP sont en nette sous-représentation. Il faut cependant rappeler que les choix d'infrastructures ont été faits en prenant en compte les requêtes et notamment la proportion de requêtes de chaque type. La différence observée entre les souhaits émanant des ménages et les choix du FID peut donc s'expliquer par le fait que les requêtes ne représentent peut-être pas toujours très bien les souhaits de la population.

### 4.4 Comparaison avec les projets retenus pour les communes

En réalité, ce qui est particulièrement instructif est la mise en regard du type de sous-projet qui aurait été choisi sur la base de l'enquête dans le fokontany et ce qui a réellement été retenu par le FID. Il apparaît que seule la moitié des ménages enquêtés fait apparaître dans ses deux premières priorités un projet de la nature de ce qui a été retenu par le FID. Cela ne signifie pas nécessairement qu'ils ne sont pas satisfaits de voir telle infrastructure réalisée dans leur environnement mais il reste que cela ne leur semblait pas être la priorité majeure.

Ceci est cohérent avec le fait que les requêtes émises auprès du FID ne font pas nécessairement l'unanimité auprès de la population.

## **5 Analyse des interventions passées du FID et PCD**

### **5.1 Implication de la commune dans l'établissement de ses priorités**

#### **5.1.1 PCD**

##### **Etablissement**

Seules 3 communes de l'échantillon déclarent ne pas avoir rédigé de Plan Communal de Développement ; en théorie, elles devraient toutes en avoir rédigé un pour être éligible par le FID. Cependant, le faible nombre de requêtes provenant du PCD pour certaines provinces nous a poussé à nous baser sur les requêtes effectuées auprès du FID. Ceci explique pourquoi quelques communes peuvent ne pas avoir de PCD. Afin de mettre en œuvre l'ensemble des projets dans un temps court et synchronisé, il a été convenu de ne pas faire rédiger de PCD à ces communes et de se baser sur la requête qu'elles avaient soumise.

##### **Date**

La dernière version des PCD établis datent de 2002 ou d'avant pour 17% des communes, 2003 pour 31% des communes, 2004 pour 15% des communes et de 2005 ou 2006 pour 26% des communes. Il semble raisonnable de considérer que les PCD datant d'avant 2002 risquent d'être obsolètes, notamment du fait du grand nombre de bailleurs de fonds présents à Madagascar. Par ailleurs, le renouvellement des équipes municipales change souvent de façon significative les priorités que se donnent les communes. L'obsolescence d'un PCD crée un ensemble de problèmes opérationnels au moment de l'intervention du FID, notamment parce qu'il est (légitimement) demandé aux communes de ne soumettre des requêtes inscrites dans le PCD. Il n'est donc pas rare que le FID prévoie une intervention qui n'est finalement plus souhaitée par la commune, soit parce qu'elle a été satisfaite par un autre bailleur soit parce qu'elle n'est plus jugée prioritaire par l'équipe dirigeante. Il conviendrait de mettre en place une actualisation du PCD de façon un peu plus systématique si l'on souhaite pouvoir continuer à se référer à cet ouvrage comme référence. Cependant, comme le soulignait la Revue à mi-parcours, il est clair que la plupart des communes ne disposent pas de l'expertise nécessaire dans les questions de dynamique de développement communal pour faire cela seules. L'implication du FID ou d'un autre bailleur de fonds paraît nécessaire pour que cela soit mené à bien.

##### **Consultation**

Parmi les communes qui ont préalablement établi un PCD, 73 % déclarent avoir consulté à cette occasion les autorités locales, 50% des représentants des services de la commune, 81% des représentants des fokontany, 27% des représentants des associations et 16% des représentants des opérateurs économiques de la commune<sup>1</sup>. Nous reviendrons sur ce point plus loin.

Les communes effectuent en moyenne 7 réunions pour l'établissement du PCD (sans compter les réunions décentralisées au sein des fokontany), et elles réunissent environ 46 personnes (plus de la moitié des communes tiennent des réunions avec plus de 30 personnes). Dans ces

---

<sup>1</sup> L'ensemble des pourcentages ne se somme pas à 100% puisque les communes pouvaient déclarer 3 différents types de consultation.

réunions, l'ensemble des fokontany est quasi-systématiquement représenté et seulement 10% des communes déclarent qu'au moins un des fokontany n'est pas représenté en général.

### **Financement**

Le FID a financé le PCD de 42% des communes enquêtées, contre 24% pour le PSDR ; la variété de modes de financement est très importante et le nombre d'acteurs est particulièrement important (kyrielle d'ONGs notamment). 30% des communes estiment que l'organisation qui a financé le PCD a influencé les projets indiqués dans le PCD (c'est plutôt moins souvent le cas pour les PCD financés par le FID et plus souvent le cas pour les PCD financés par le PSDR).

### **Ordonnancement des priorités**

96% des communes déclarent qu'elles ont classé les sous-projets demandés par ordre de priorité, ce qui semble un peu excessif, étant donné le grand nombre de PCD qui dressent une liste de projets sans les ordonner. Il est possible que la question ait été mal comprise. Parmi celles qui l'ont fait, 71% déclarent que le choix de priorité a été fait par discussion puis accord avec les représentants des fokontany, 18% par choix du consultant extérieur et 9% par les élus locaux. Encore une fois, si les procédures de consultations participatives semblent comprises, elles ne sont pas uniformément appliquées. Cependant, contrairement aux conclusions de Mme Ciardi, il apparaît dans les données que ceci s'applique relativement uniformément entre les différentes provinces (peut-être marginalement moins dans la province de Antananarivo).

### **Perception par les fokontany**

Il a aussi été demandé aux fokontany de s'exprimer sur leur implication dans l'établissement du PCD de leur commune. Seulement 10% des fokontany déclarent ne pas avoir été consulté au moment de l'établissement du PCD (la différence avec le chiffre donné par la commune peut provenir du fait que celle-ci a un nombre limité de réponses possibles et que par conséquent, elles peuvent ne pas déclarer en priorité la consultation du fokontany), ce qui est relativement satisfaisant. Parmi ceux-ci, 94% déclarent avoir fait une réunion avec l'ensemble des habitants pour discuter des besoins de la communauté. Le principe de consultation participative semble donc être bien compris et appliqué.

L'établissement des priorités au niveau du fokontany a été mis en œuvre essentiellement par les autorités locales (45%), les représentants des services du fokontany (15%), par des membres élus (17%) et par le fokonolona (18%). Cependant, 18 (9%) communes déclarent que certaines personnes n'ont pas pu participer à cette tâche alors qu'elle l'aurait souhaité. En majorité, ces personnes sont déclarées comme étant défavorisées. Dans 61% des localités, les habitants du fokontany ont aussi été consultés de façon individuelle.

Dans l'ensemble, les fokontany semblent plutôt satisfaits du traitement de leurs demandes par la communes lorsqu'ils ont pu participer au processus décisionnel. En effet, 30% se déclarent très satisfaits de la façon dont la commune a traité leurs besoins, 38% assez satisfaits, 23% moyennement satisfaits, 6% assez mécontent et 2% très mécontent. Il faut en effet prendre en compte que la commune n'est pas en mesure de classer comme prioritaire l'ensemble des requêtes qui lui parviennent.

Parmi les fokontany qui déclarent ne pas avoir participé à l'établissement d'un PCD (dans 23 communes), 12 pensent que la commune n'en a pas établi, alors que ce n'est pas le cas (au vu des données, 3 communes au maximum ne l'ont pas fait). Il y a donc 9 fokontany qui ne savent même pas qu'un PCD a été établi par la commune. Ceci peut provenir soit d'une

absence de consultation soit au fait que les dirigeants du fokontany ont changé depuis et que les nouveaux ne sont pas au courant.

### 5.1.2 Requêtes auprès du FID

#### Demands

8 communes déclarent ne pas avoir effectué de requête d'infrastructure auprès du FID alors que ce n'est a priori pas possible, puisqu'elles ont été sélectionnées sur ce critère. Ceci traduit un manque d'information des élus locaux. Dans 24% des cas, la requête émane uniquement de la commune, dans 23% uniquement de la communauté et dans 53% elle provient des deux<sup>2</sup>. Les associations semblent donc en mesure de se saisir d'une problématique au niveau du village et d'agir de façon à la résoudre.

#### Dates

Dans l'ensemble, les requêtes émanant des communes tendent à être plus récentes que l'établissement du PCD puisque les requêtes les plus récentes se répartissent comme suit : moins de 10% datent de 2002 ou d'avant, 8% de 2003, 24% de 2004, 35% de 2005 et 23% de 2006. Il est donc bien légitime de se baser sur les requêtes effectuées par la commune plutôt que sur le PCD. Comme il est par ailleurs légitime d'exiger de la commune qu'elle utilise le travail effectué dans le PCD en se basant sur celui-ci, il serait pertinent de trouver un mécanisme qui permette de tenir à jour les priorités de la commune sans nécessairement passer par la rédaction d'un volumineux rapport.

#### Choix des requêtes

Comment les communes se sont-elles organisées pour définir les requêtes qu'elles envoyaient au FID ? seulement 18% ont strictement respecté ce qui était indiqué dans le PCD (à la fois en terme de choix d'infrastructures mais aussi d'ordre) ; 68% se sont basés sur le PCD mais ont changé les priorités : 28% uniquement sur la base du jugement du personnel de la commune et 40% en réorganisant de nouvelles consultations. Le reste (moins de 10%) déclare ne pas s'être entièrement basé sur le PCD (soit parce qu'inexistant soit parce qu'obsolète) pour choisir les requêtes qu'il envoyait au FID. Ceci suggère que si les priorités indiquées dans le PCD peuvent ne plus être d'actualité, le choix des infrastructures indiquées dans celui-ci reste pertinent.

Pour ce qui est des consultations spécialement mises en œuvre pour le choix des requêtes lorsque les communes ne suivent pas strictement le PCD, elles se font à 86% de la même façon qu'elles se sont faites pour le PCD. Les procédures de choix participatif tendent donc à perdurer après l'exercice du PCD. Cependant, le nombre de personnes impliquées ainsi que le nombre de réunions convoquées est bien moindre (environ la moitié pour les deux), ce qui s'explique assez facilement par le fait qu'une fois le PCD établi, le travail restant pour le choix des requêtes est bien moindre.

---

<sup>2</sup> Il est loisible de se demander si les communes n'ont pas répondu des deux dans la mesure où une requête émanant d'une association doit être validée par la commune.

## 5.2 Activités passées du FID

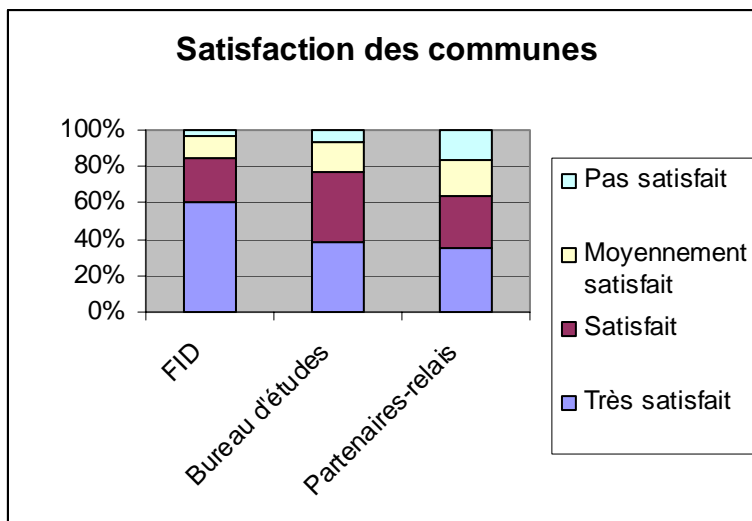
72% des communes enquêtées déclarent avoir bénéficié d'infrastructures du FID depuis 2003. C'est un nombre relativement important qui s'explique entre autres par le fait que la moitié d'entre elles ont bénéficié de reconstructions post-cycloniques.

### 5.2.1 Développement institutionnel lors de l'intervention

#### Satisfaction de la commune à l'égard du FID, du bureau d'études et des partenaires-relais

60% des communes se déclarent très satisfaites de la présence et des interventions du FID lors d'un projet passé, 24% satisfaites, 12% moyennement satisfaites et seulement 3% pas satisfaites. Pour ce qui est de leur satisfaction à l'égard du bureau d'études, 38% se déclarent très satisfaites, 39% satisfaites, 16% moyennement satisfaites et 7% pas satisfaites. Enfin, à l'égard du partenaire-relais : 35% très satisfaites, 29% satisfaites, 19% moyennement et 17% pas du tout. Le tableau fait très clairement apparaître que la satisfaction à l'égard du FID est très bonne, moindre à l'égard du bureau d'études et encore un peu moindre à l'égard des partenaires-relais. Cependant, il est légitime de se demander ce que signifie une forte satisfaction à l'égard du FID accompagnée d'un mécontentement à l'égard du partenaire-relais dans la mesure où ce dernier sera le principal représentant du FID sur le terrain. Il est probable que les communes tendent à sous-déclarer leur insatisfaction dans la peur de ne plus recevoir de fonds.

Figure 10: Satisfaction des communes à l'égard du FID, du BE et des PR



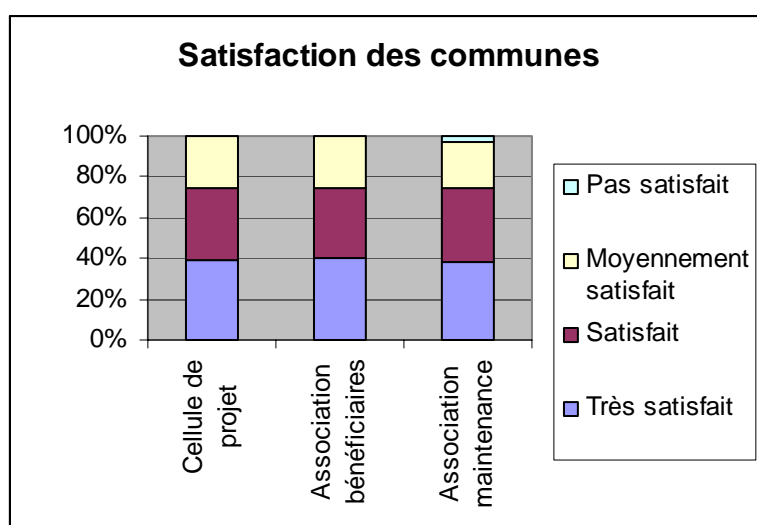
#### Cellule de projet, association de bénéficiaires et de maintenance : existence et satisfaction de la commune

Pour les interventions passées, une association de bénéficiaires a été créée dans seulement 50% des communes ; cependant les communes déclarent qu'elles sont restées actives dans 73% des cas. La question sur le nombre de membres faisant partie de l'association de bénéficiaires étant particulièrement mal renseignée, il est à craindre que leur existence ne soit pas réellement effective ou du moins mal connue.

Une association de maintenance n'a été créée que dans 43% des communes, mais elle est déclarée restée active dans 95% des cas. Notons pour ces deux questions que les interventions dont il est question datent d'après 2003 ce qui peut expliquer le relativement fort taux de survie de ces associations.

Le graphique suivant indique comment les représentants de la commune jugent la collaboration qu'ils ont eue ou ont actuellement avec la cellule de projets, l'association de bénéficiaires et l'association de maintenance. Leur satisfaction est approximativement la même : 40% des communes sont très satisfaites de la collaboration, 37% satisfaites et 23% moyennement satisfaites. Seule une commune n'est pas satisfaite de sa collaboration avec l'association de maintenance.

Figure 11: Satisfaction des communes à l'égard des cellules de projet et des associations



## 5.2.2 Utilité des infrastructures construites

### Types d'infrastructures

Les infrastructures financées par le FID dans le passé se déclinent comme suit :

Tableau 5: Interventions passées du FID: les types d'infrastructures

Type d'infrastructure	%
Ecole primaire	32,84%
CEG	10,29%
CSB1	3,43%
CSB2	13,97%
Marché	7,11%
Piste	10,29%
Pont	4,90%
AEP	5,39%
MPI	3,19%
Autre	8,58%

Il apparaît donc que le FID va financer au titre de l'exercice 2007-08 moins d'écoles, moins de marchés, plus d'infrastructures routières, de marchés et d'AEP que par le passé. Cette

réorientation vers des infrastructures économiques plutôt que sociales lui permettra de se rapprocher sensiblement des demandes exprimées par les ménages (voir plus haut), ce qui satisfaisant.

### Utilité de l'infrastructure

Dans 76% des cas, l'infrastructure est considérée comme très utile aux habitants de la commune, dans 8% assez utile, dans 13% moyennement utile et dans 3% pas utile. Par conséquent, 16% des projets passés sont considérés « peu utiles » (on ne peut se satisfaire d'un projet qui est considéré comme moyennement utile sachant les besoins présents à Madagascar). Regardons un peu plus précisément comment sont répartis ces projets qui n'ont pas satisfait la commune :

**Tableau 6: Utilité des infrastructures du FID par type de projet**

Type d'infrastructure	% de projets peu utiles
EPP	16,5
CEG	11,9
CSB1	0,0
CSB2	21,1
Marché	13,8
Piste	16,7
Pont	0,0
AEP	22,7
MPI	23,1
Autre	22,9
Total	16,2

Il apparaît alors que les projets d'AEP, de micro-périmètres irrigués et de CSB2 sont moins utiles que la moyenne. Les projets non standards classés dans « autres » et qui regroupent des projets tels que des abattoirs, des logements pour des enseignants, médecins, etc. sont aussi jugés peu utiles. Ce sont des projets qui ont de toute façon été supprimés de l'exercice du FID pour 2007/08. A contrario, des infrastructures telles que des CEG, des CSB1, des marchés ou des ponts ont rencontré une meilleure satisfaction de la part de la commune.

### Remèdes

Pour les infrastructures qui sont jugées peu utiles par la commune, les solutions suggérées sont les suivantes : 35% agrandir la construction, 32% réhabiliter/entretenir la construction, 11% avoir du personnel, 8% avoir du matériel, 7% finir la construction. Dans seulement 5% des cas, la commune déclare ne pas avoir besoin de l'infrastructure. Le tableau suivant indique quels sont les remèdes les plus souvent cités selon le type d'infrastructures. Pour les autres types d'infrastructures (notamment, centres de santé et marché), les problèmes identifiés sont trop variés ou il y a trop peu d'occurrences de faible utilité pour que l'on puisse en conclure quoi que ce soit.

**Tableau 7: Solutions proposées pour les infrastructures jugées peu utiles**

Type d'infrastructure	Solution
EPP	Agrandir la construction
CEG	Agrandir la construction
Piste	Réhabiliter/entretenir la construction
Pont	Réhabiliter/entretenir la construction

Il ressort donc très nettement que certaines infrastructures scolaires sont sous-dimensionnées par rapport aux besoins de la commune et que l'absence ou le manque d'entretien sur les ouvrages tels que les pistes, ponts ou adduction d'eau potable entraîne une dégradation qui empêche leur pleine utilisation.

### 5.2.3 Evaluation par les ménages

L'évaluation des infrastructures construites dans le passé par le FID se fait auprès des ménages qui ont été enquêtés pour l'enquête référentielle, et ce afin de ne pas alourdir considérablement l'échantillon. Ces ménages ne sont donc a priori pas affectés par l'ensemble des infrastructures construites par le FID dans la commune. Cependant, on peut noter que la plupart des ménages sont au courant des interventions du FID même s'ils n'en ont pas directement bénéficié (notamment s'ils ne sont pas dans la localité qui reçoit l'infrastructure) ; en effet, lorsqu'une infrastructure FID a été construite dans la commune, 22% des ménages des ménages enquêtés ne sont pas au courant. Cependant, alors qu'il n'y a pas eu de construction d'infrastructure (du moins sur la base du fichier des réalisations passées transmis par le FID), 54% des ménages pensent qu'il y en a eu une. Cependant, il est possible que le fichier transmis soit erroné ou pas à jour puisque, sur 60 communes où il y a discordance, il y en a 39 où la quasi-totalité des ménages (plus de 16 sur 18) s'accorde à penser qu'il y a eu une intervention.

#### Contribution des ménages

On s'intéresse à la contribution des ménages à la construction de l'infrastructure. Les communes pouvant avoir bénéficié de plus d'un sous-projet, on demande pour celui qui concernait le fokontany enquêté ou pour le plus proche. Les ménages déclarent en priorité avoir contribué à la construction en travail (48%), puis en argent (14%) et en matériau de construction (8%). 29% des ménages déclarent ne pas avoir contribué à l'infrastructure mais ceci peut-être dû au fait que l'infrastructure n'était pas pour leur fokontany. Par ailleurs, un tiers des ménages ayant contribué l'a fait de plus d'une façon : en deuxième mode de contribution apparaissent l'argent (47%), le matériau de construction (26%) et le travail (24%). La contribution des ménages aux sous-projets paraît donc satisfaire les critères établis par le FID, même s'il faudrait encore vérifier que les montants perçus atteignent effectivement les 10% du montant du projet, ce que nous ne sommes pas en mesure de faire.

#### Appréciation du sous-projet

Il a été demandé aux ménages de donner leur satisfaction à l'égard d'un sous-projet dont a bénéficié la commune et qui était proche ou dans leur fokontany. Leur satisfaction semble moindre que celle des responsables communaux, et ceci est peut-être dû au fait qu'ils craignent moins de ne pas recevoir de nouveau projet. Cependant, elle reste largement acceptable. 53% des ménages déclarent que la construction est satisfaisante et 28% suffisante ; 13% la trouvent insuffisante et 4% très insuffisante (2% ne se prononcent pas car estiment ne pas savoir). Pour ce qui est de l'entretien, qui n'est pas de la responsabilité du FID mais bien de la commune, on observe de nouveau plus d'insatisfaction que celle déclarée par la commune : 37% la trouvent satisfaisante, 41% suffisante, 17% insuffisante et 5% très insuffisante.

Un second aspect est particulièrement crucial : il s'agit de la satisfaction des ménages à l'égard du projet retenu. En effet, on ne peut pas tellement s'attendre à ce que la commune déclare ne pas être satisfaite de l'ordre retenu pour les sous-projets puisque c'est bien elle qui décide. Demander aux ménages s'ils en sont satisfaits permet d'évaluer que le processus de décision participatif impliqué dans l'établissement du PCD a bien lieu. Il semble que ce soit effectivement le cas puisque 68% des ménages déclarent que le sous-projet était « tout à fait » une priorité et 26% « à peu près ». Seuls 6% des ménages ne considèrent pas que le projet retenu était une priorité, ce qui correspond à une très faible minorité. Enfin, 81% des ménages estiment bénéficier du sous-projet contre 19% ne pas en bénéficier.

## **6 Pilotage opérationnel des sous-projets à venir**

### **6.1 Points généraux**

L'exercice 2007-2008 verra la réalisation des sous-projets dont nous cherchons à évaluer l'impact. Afin de ne pas perturber l'évaluation, il convient de mettre en œuvre les sous-projets préalablement décidés ou tout au moins de prendre des précautions et de se concerter quant à d'éventuels changements. Il est à noter que ceci limite la marge de manœuvre du FID relativement à l'exercice usuel. Notamment, non seulement les communes et la nature des projets sont entièrement déterminés, mais pour les besoins de l'étude, il a aussi fallu déterminer quelle infrastructure exactement était concernée.

Par ailleurs, la recommandation générale est que le FID applique exactement les mêmes procédures qu'à l'accoutumée puisque ce sont justement ces procédures et leur résultat que l'on veut évaluer. Rappelons notamment un point déjà mentionné à propos des PCC. La consultante, en partenariat avec le FID, a sélectionné quelles communes recevraient un projet administré par la communauté et lesquelles recevraient un projet administré par la commune. Les premières sont dénommées PCC tandis que les secondes PCCo. Cependant, il arrive que la maîtrise d'ouvrage soit déléguée au FID lorsque les fonds impliqués sont très importants ou que les compétences des associations communautaires ne sont pas assez développées. Ceci se fait en théorie au cas par cas et c'est au FID de décider cela. Ainsi, un projet intitulé PCC sera transformé en PC-MOD (Maîtrise d'Ouvrage Délégué) si le FID juge que cette décision est pertinente.

### **6.2 Communes pour lesquelles des problèmes ont été identifiés**

Il n'est donc en théorie plus possible de changer de projet. Cependant, les équipes du FID sur le terrain semblent rencontrer un certain nombre de problèmes concernant les projets qui ont été retenus, à savoir :

- projet déjà mis en œuvre préalablement, par le FID ou un autre bailleur
- projet actuellement mis en œuvre par un autre bailleur
- autre bailleur qui intervient dans la même localité (notamment ACORDS)
- communes qui ne souhaitent pas voir le projet réalisé
- projet non finançable, soit parce qu'il ne correspond pas aux projets financés par le FID, soit parce qu'il est trop coûteux

Ce repérage n'a jusqu'alors été mis en œuvre que pour les communes du groupe de contrôle ; en effet, le FID commence par vérifier les requêtes en envoyant ses agents sur le terrain. Il y a

actuellement 21 communes (sur 118) dont 9 sont des PCC et 13 des PCCo pour lesquelles nous avons identifié un des problèmes sus-mentionnés et qui requièrent un ajustement.

L'ensemble des communes où des problèmes de ce type ont été détectés est étudié de façon à trouver des solutions adaptées ; les problèmes ainsi que les solutions sont listés en annexe.

### **6.3 Vérifications similaires pour les communes de contrôle**

Le FID a actuellement identifié une série de problèmes sur les communes d'intervention de façon incidente en se rendant sur le terrain pour opérationnaliser les sous-projets. Cependant, les changements qui sont actuellement discutés et seront retenus détruisent la symétrie jusque là préservée entre groupe d'intervention et groupe de contrôle. En effet, alors que les anomalies dans le groupe d'intervention ont été détectées, des anomalies comparables dans le groupe de contrôle n'ont pour l'instant pas été identifiées. Or l'étude d'impact requiert que les deux groupes soient strictement comparables, il importe donc de mettre en œuvre les mêmes vérifications sur les communes de contrôle.

Pour cela, le personnel du FID doit se rendre dans les communes du groupe de contrôle et appliquer les mêmes procédures, à savoir répondre à la question « le FID accepterait-il de financer ce projet ? ». Ce peut ne pas être le cas pour l'ensemble des raisons listées dans le paragraphe précédent à propos des communes d'intervention. Il est essentiel que ce soit des agents du FID qui fassent cette évaluation car ce sont les seuls en mesure de savoir exactement quelle serait la position du FID dans chacun de ces cas.

Par ailleurs, en termes de contraintes temporelles, il faudrait que ceci soit fait en principe de façon concomitante avec les vérifications pour les communes d'intervention dans la mesure où d'autres bailleurs de fonds peuvent intervenir plus tard dans l'année. Cependant, ces vérifications étant coûteuses en temps, il est clair qu'elles ne pourront pas avoir lieu immédiatement. Retenons simplement que plus elles ont lieu rapidement et plus cela sera satisfaisant.

La conduite à adopter dans le cas où une commune ou un projet de contrôle ne satisferait pas aux critères du FID est la même que dans le cas des communes d'intervention. Dans ce cas, il convient de définir un nouveau projet qui convienne mais qui soit dans le même fokontany que celui défini au départ et donc enquêté. Les choix des nouveaux projets se fera en collaboration avec la consultante.

### **6.4 Informations opérationnelles**

La collecte soignée d'informations opérationnelles pour le FID pourra être d'une grande utilité. En effet, connaître :

- la nature exacte du sous-projet (nombre de classes construites, type d'AEP, etc.) ;
- le coût exact et réel de l'opération

permettra de comparer de façon plus fine les sous-projets par nature et éventuellement de comparer la performance des différents types de projets.

## 7 Références

P. Ciardi, 2007, « Rapport provisoire de l'évaluation référentielle ».

C. Dumas, 2006, « Méthodologie de l'évaluation d'impact du Projet de Développement Communautaire ».

C. Dumas, 2006, Questionnaires de l'enquête EIFID1 :

- questionnaire commune
- questionnaire village
- questionnaire école primaire
- questionnaire collègue
- questionnaire centre de santé
- questionnaire ménage

FID, 2002, « Manuels de procédures – Projet de Développement Communautaire », Tomes I à V :

- Tomes I à III : Projets communautaires
  - Tome I : généralités sur le PDC, choix des communes et des projets communautaires, directives environnementales, gestion financière et comptable du FID, suivi et évaluation a posteriori, audits financiers et techniques ;
  - Tome II : gestion et exécution par les associations de bénéficiaires des projets communautaires (à l'exception des routes rurales et des aménagements hydrauliques de moyenne envergure) ;
  - Tome III : exécution par le FID en maîtrise d'ouvrage déléguée des projets communautaires de routes rurales et d'aménagements hydrauliques de moyenne envergure ;
- Tome IV : Composante Financement Direct des Communes : choix des communes, élaboration du PCD, conditions et procédures pour les transferts de fonds aux communes, modalités d'utilisation des fonds par les communes, gestion financière et comptable de l'utilisation des fonds, suivi et évaluation – audits ;
- Tome V : Renforcement des capacités : modalités d'exécution et des procédures à suivre

V. Fruchart, 2004, « Rapport d'évaluation de la composante Financement Direct des Communes du Projet de Développement Communautaire ».

V. Fruchart, 2004, « Revue à mi-parcours ».

GRECS, « Evaluation par les bénéficiaires ».

M. Khoudi, 2005, « Rapport d'évaluation FID IV – Composante Renforcement des Capacités ».

Institut National de la Statistiques, 2006, « Rapport d'enquête ».

SOATEG, 2000, « Elaboration d'un programme de formation des communes rurales ».

M. Van Imshoot, « Audit technique ».

## 8 Annexes

### 8.1 Sélection des communes et identification des projets

	<b>Contrôle</b>	<b>Traitement</b>
<b>Ecole</b>	41	49
<b>Sante</b>	22	20
<b>AEP</b>	16	11
<b>Marche</b>	16	16
<b>Piste/Pont</b>	23	22

**Communes de traitement**

CODE	COMMUNE	DISTRICT	REGION	PROVINCE	TYPE	Intitule du projet
10209	Ambohimangakely	ANTANANARIVO AVARADRANO	ANALAMANGA	ANTANANARIVO	PCCO	CEG By-Pass
10415	Tsaramasoandro	ANKAZOBE	ANALAMANGA	ANTANANARIVO	PCC	Marche BORIKELY
10505	Ambohitrambo	ARIVONIMAMO	ITASY	ANTANANARIVO	PCC	Piste Ambohitrambo
10509	Amboanana	ARIVONIMAMO	ITASY	ANTANANARIVO	PCCO	PONT AMBOHIPETRAKA-AMBOHANANA
10514	Alakamisikely (Ambohidehibe)	ARIVONIMAMO	ITASY	ANTANANARIVO	PCC	EPP Amindralaivazo Ambohidehibe
10721	Antanetibe	ANJOZOROBE	ANALAMANGA	ANTANANARIVO	PCCO	Piste Ambatoasana
10735	Marotsipoy	ANJOZOROBE	ANALAMANGA	ANTANANARIVO	PCC	CSB Marotsipoy
10737	Beronono	ANJOZOROBE	ANALAMANGA	ANTANANARIVO	PCC	AEP Amparihimaromaso
11003	Morarano	AMBATOLAMPY	VAKINANKARATRA	ANTANANARIVO	PCC	Piste Ankorompotsy
11017	Tsiafajavona Ankaratra	AMBATOLAMPY	VAKINANKARATRA	ANTANANARIVO	PCC	CEG Tsiafajavona
11133	Maroharana	TSIROANOMANDIDY	BONGOLAVA	ANTANANARIVO	PCC	Pont Maizinandro et Telomita
11319	Ankisabe	SOAVINANDRIANA	ITASY	ANTANANARIVO	PCCO	CEG Ankisabe
11403	Ambatolahy	ANTANIFOTSY	VAKINANKARATRA	ANTANANARIVO	PCC	Marche Ambatolahy
11415	Ambatotsipihina	ANTANIFOTSY	VAKINANKARATRA	ANTANANARIVO	PCCO	Piste & ouvrages Ambatotsipihana - Marirana
11423	Ambodiriana	ANTANIFOTSY	VAKINANKARATRA	ANTANANARIVO	PCCO	AEP Ambodiriana
11607	Ramainandro	FARATSIHO	VAKINANKARATRA	ANTANANARIVO	PCCO	EPP Tsiafakambo - Ankonabe I
11615	Miandravivo	FARATSIHO	VAKINANKARATRA	ANTANANARIVO	PCCO	Marché Miandravivo
11901	Fenoarivobe	TSIROANOMANDIDY	BONGOLAVA	ANTANANARIVO	PCCO	EPP Miadapahaonina
11905	Kiranomena	FENOARIVOBE	BONGOLAVA	ANTANANARIVO	PCCO	Piste MANDRARAHODY-KIRANOMENA
11909	Ambatomainty	FENOARIVOBE	BONGOLAVA	ANTANANARIVO	PCC	EPP Ambatomainty Sud
20207	Soavina	AMBATOFINANDRAHANA	AMORON'I MANIA	FIANARANTSOA	PCCO	CSB Ambalakondro
20315	Tsarasaotra	AMBOSITRA	AMORON'I MANIA	FIANARANTSOA	PCCO	EPP AMBOHIPIERENANA
20319	Fahizay	AMBOSITRA	AMORON'I MANIA	FIANARANTSOA	PCCO	Pont Fahizay
20407	Fiadanana	FANDRIANA	AMORON'I MANIA	FIANARANTSOA	PCC	EPP ANKARAMAINTY
20421	Alakamisy Ambohimahazo	FANDRIANA	AMORON'I MANIA	FIANARANTSOA	PCC	AEP VOHIMARINA
20507	Ambohimandroso	AMBALAVAO	HAUTE MATSIATRA	FIANARANTSOA	PCCO	EPP ANKAZOFADY
20523	Ambohimahamasina	AMBALAVAO	HAUTE MATSIATRA	FIANARANTSOA	PCCO	PISTE AMBOHIMAHAMASINA - LOMAKA
20529	Fenoarivo	AMBALAVAO	HAUTE MATSIATRA	FIANARANTSOA	PCC	EPP AMBALAMARINA
20701	Nosy Varika	NOSY VARIKA	VATOVAVY	FIANARANTSOA	PCCO	EPP AMBINANY SAKALEONA

			FITOVINANY			
20704	Androrangavola	NOSY VARIKA	VATOVAVY FITOVINANY	FIANARANTSOA	PCC	EPP ANDRORANGAVOLA
20719	Befody	NOSY VARIKA	VATOVAVY FITOVINANY	FIANARANTSOA	PCCO	CSB BEFODY
21211	Lanivoa	VOHIPENO	VATOVAVY FITOVINANY	FIANARANTSOA	PCC	CONSTRUCTION CSB A LANIVO
21305	Anosivelo	FARAFANGANA	ATSIMO ATSIANANA	FIANARANTSOA	PCC	Marché Anosivelo
21391	Fenoarivo	FARAFANGANA	ATSIMO ATSIANANA	FIANARANTSOA	PCC	CSB FENOARIVO
21404	Karimbary	VANGAINDRANO	ATSIMO ATSIANANA	FIANARANTSOA	PCC	EPP AMBOLOS
21405	Tsiately	VANGAINDRANO	ATSIMO ATSIANANA	FIANARANTSOA	PCCO	CSB MAHAMANINA
21433	Amparihy Est	VANGAINDRANO	ATSIMO ATSIANANA	FIANARANTSOA	PCC	PISTE BEFASY AMPARIHY EST
21603	Ankily	IHOSY	IHOROMBE	FIANARANTSOA	PCCO	EPP ANKATONIA
21707	Vohimary	VONDROZO	ATSIMO ATSIANANA	FIANARANTSOA	PCC	MARCHE VOHIMARY
22003	Ambalakely	FIANARANTSOA II	HAUTE MATSIATRA	FIANARANTSOA	PCCO	EPP Antandrokosal
22061	Mahazoarivo	FIANARANTSOA II	HAUTE MATSIATRA	FIANARANTSOA	PCC	PISTE ANDOHARANOMAINTSO -MAHAZOARIVO
30401	Mananara_Avaratra	MANANARA	ANALANJIROFO	TOAMASINA	PCC	PISTE Antanambao Ankanin-jaza FJKM
30406	Ambodivoanio	MANANARA	ANALANJIROFO	TOAMASINA	PCCO	CEG Ambodivoanio
30409	Sandrakatsy	MANANARA	ANALANJIROFO	TOAMASINA	PCCO	CSB Sandrakatsy
30503	Ambodimanga	FENERIVE EST	ANALANJIROFO	TOAMASINA	PCCO	PISTE ANKORABE
30511	Vohilengo	FENERIVE EST	ANALANJIROFO	TOAMASINA	PCC	EPP MAROAOMBY
30607	Mahatsara	BRICKAVILLE	ATSIANANA	TOAMASINA	PCC	EPP AMBODIRIANA
30817	Ambinanindrano	MAHANORO	ATSIANANA	TOAMASINA	PCCO	EPP Ambodiara I
30909	Ambohimilanja	MAROLAMBO	ATSIANANA	TOAMASINA	PCC	Marché Ambohimilanja
30917	Lohavanana	MAROLAMBO	ATSIANANA	TOAMASINA	PCC	PISTE et Ponts Lohavanana Longozabe
31004	Amboditandroho	TOAMASINA II	ATSIANANA	TOAMASINA	PCCO	EPP AMBAVARANO
31105	Saivaza	ANTANAMBAO MANAMPOTSY	ATSIANANA	TOAMASINA	PCC	AEP Ambatobe
31202	Andrebakely SUD	AMPARAFARAVOLA	ALAOTRA MANGORO	TOAMASINA	PCC	CSB ANDREBAKELY
31211	Tanambe	AMPARAFARAVOLA	ALAOTRA MANGORO	TOAMASINA	PCCO	PISTE SAHANDRANIKA
31313	Ambatosoratra	AMBATONDRAZAKA	ALAOTRA MANGORO	TOAMASINA	PCCO	MARCHE AMBOHIDAVA
31314	Bejofo	AMBATONDRAZAKA	ALAOTRA MANGORO	TOAMASINA	PCCO	MARCHE BEJOFO
31429	Mandialaza	MORAMANGA	ALAOTRA MANGORO	TOAMASINA	PCCO	MARCHE MANDIALAZA
31509	Anjahambe	VAVATENINA	ANALANJIROFO	TOAMASINA	PCC	CSB 1 Anivorano

31601	Andilamena	ANDILAMENA	ALAO TRA MANGORO	TOAMASINA	PCC	CEG ANDILAMENA
31707	Longozabe	ANOSIBE AN'ALA	ALAO TRA MANGORO	TOAMASINA	PCCO	AEP FENOARIVO
31791	Tsaravinany	ANOSIBE AN'ALA	ALAO TRA MANGORO	TOAMASINA	PCC	EPP MORAFENO II
40406	Mahatsinjo	MAEVATANANA	BETSIBOKA	MAHAJANGA	PCCO	Marché Mahatsinjo
40407	Mahazoma	MAEVATANANA	BETSIBOKA	MAHAJANGA	PCCO	EPP Marosakoa
40411	Tsararano (Maria)	MAEVATANANA	BETSIBOKA	MAHAJANGA	PCC	EPP Anosikely
40602	Anosinalainolona	MAROVOAY	BOINA	MAHAJANGA	PCC	Réhabilitation CSBII Anosinalainolona
40701	Mitsinjo	MIT SINJO	BOINA	MAHAJANGA	PCCO	Pont Tsambilo
40705	Matsakabanja	MIT SINJO	BOINA	MAHAJANGA	PCCO	Marché Belalanda
40709	Bekipay	MIT SINJO	BOINA	MAHAJANGA	PCCO	CSB II ANKEVO
40805	Tsararova	TSARATANANA	BETSIBOKA	MAHAJANGA	PCC	Puits Ambarijebly
40917	Ambodimahabibo	PORT BERGE	SOFIA	MAHAJANGA	PCCO	Puits Ambodimahabibo
41107	Ambaliha	ANALALAVA	SOFIA	MAHAJANGA	PCC	Marché Ambaliha
41203	Morafeno	BEFANDRIANA NORD	SOFIA	MAHAJANGA	PCC	CEG Morafeno
41309	Ambodimandresy	ANTSOHIHY	SOFIA	MAHAJANGA	PCC	PONT AMPONDRA BE
41421	Ambodiadabo	BEALANANA	SOFIA	MAHAJANGA	PCCO	CSB Ambodiadabo M
41501	Belobaka	MAHAJANGA II	BOINA	MAHAJANGA	PCC	Réhabilitation EPP Antsaboaka
42001	Antsalova	ANTSALOVA	MELAKY	MAHAJANGA	PCCO	EPP Berano
42005	Masoarivo	ANTSALOVA	MELAKY	MAHAJANGA	PCC	CSB 1 Ambalakazaha
42108	Andranovao	MAINTIRANO	MELAKY	MAHAJANGA	PCCO	CEG ANDRANOVAO
42303	MampikonyII	MAMPIKONY	SOFIA	MAHAJANGA	PCC	AEP AMBALAFETA
42307	Bekoratsaka	MAMPIKONY	SOFIA	MAHAJANGA	PCCO	EPP Andrafiakely
43091	Ambatomainty	AMBATOMAINTY	MELAKY	MAHAJANGA	PCC	Ecole Catholique Ambatomainty
50122	Manombo Sud	TOLIARA II	ATSIMO ANDREFANA	TOLIARA	PCC	CSB MANOMBO
50307	Marerano	BEROROHA	ATSIMO ANDREFANA	TOLIARA	PCC	CSB I Antanimbaribe
50309	BEMAVO	BEROROHA	ATSIMO ANDREFANA	TOLIARA	PCC	PLACE DE MARCHE BEMAVO
50501	Ankazoabo	ANKAZOABO	ATSIMO ANDREFANA	TOLIARA	PCCO	EPP Mikaiky
50601	Betioky Sud	BETIOKY	ATSIMO ANDREFANA	TOLIARA	PCCO	Piste Betioky Ankazomanka EST
50713	Ankilimivory	AMPANIHY	ATSIMO ANDREFANA	TOLIARA	PCCO	EPP Anjamarotea
50719	Beahitse	AMPANIHY	ATSIMO ANDREFANA	TOLIARA	PCC	EPP Ranoabo Sud
50913	Malaimbandy	MAHABO	MENABE	TOLIARA	PCCO	EPP Soanafindra
51002	Tsaraotana(concession)	BELO TSIRIBIHINA	MENABE	TOLIARA	PCC	Piste Tsimafana Tsaraotana
51307	Marolinta	BELOHA	ANDROY	TOLIARA	PCCO	Place du marché Marolinta

51506	Ambatoabo	TAOLANARO	ANOSY	TOLIARA	PCC	EPP Ambatoabo
51512	Analamary	TAOLANARO	ANOSY	TOLIARA	PCCO	Piste et Ouvrages Manantenina Analamary
51610	Erada	AMBOVOMBE	ANDROY	TOLIARA	PCC	EPP Mitreaky
51617	Jafaro	AMBOVOMBE	ANDROY	TOLIARA	PCCO	Ouvrages sur la piste Behabobo Jafaro
51708	Isoanala	BETROKA	ANOSY	TOLIARA	PCCO	Place du marché Isoanala
51903	Behara	AMBOASARY SUD	ANOSY	TOLIARA	PCC	Pavillons Behara
51917	Esira	AMBOASARY SUD	ANOSY	TOLIARA	PCCO	EPP EMIEBA
51923	Tsivory	AMBOASARY SUD	ANOSY	TOLIARA	PCC	Puits Imanjola
52101	Benenitra	BENENITRA	ATSIMO ANDREFANA	TOLIARA	PCC	EPC BENENITRA
71003	Ampahana	ANTALAHA	SAVA	ANTSIRANANA	PCCO	CEG Ampahana
71009	Antsahanoro	ANTALAHA	SAVA	ANTSIRANANA	PCC	EPP Ampanisiana
71013	Marofinaritra	ANTALAHA	SAVA	ANTSIRANANA	PCCO	Extension Ecole Ambatofotsy
71021	Ambohitralanana	ANTALAHA	SAVA	ANTSIRANANA	PCCO	CSB Tanandavahely
71091	Andampy	ANTALAHA	SAVA	ANTSIRANANA	PCC	CSB Antsahabeorana
71127	Marogaona	SAMBAVA	SAVA	ANTSIRANANA	PCC	AEP Marogaona
71153	Bevonotra	SAMBAVA	SAVA	ANTSIRANANA	PCCO	Ecole Primaire Catholique Stella-Maris Bevonotro
71205	Ankiakabe Nord	ANDAPA	SAVA	ANTSIRANANA	PCCO	AEP (20 Puits) Ankiakabe Nord
71225	Betsakotsako	ANDAPA	SAVA	ANTSIRANANA	PCC	Piste et Ouvrages Ambodimangaso
71305	Antsahampano	ANTSIRANANA II	DIANA	ANTSIRANANA	PCC	EPP Ambararatahely
71307	Mahavanona	ANTSIRANANA II	DIANA	ANTSIRANANA	PCCO	CSB Mahavanona
71607	Milanoa	VOHEMAR	SAVA	ANTSIRANANA	PCCO	EPP Ambodisakoa 3 salles
71705	Ampondralava	AMBILOBE	DIANA	ANTSIRANANA	PCC	CEG Ampondralava
71723	Ambarakaraka	AMBILOBE	DIANA	ANTSIRANANA	PCCO	CSB Ambakirano
71907	Antsatsaka	AMBANJA	DIANA	ANTSIRANANA	PCC	CSB Ambodifinesy
71919	Antafiambotry	AMBANJA	DIANA	ANTSIRANANA	PCC	Piste Antetezambato
71923	Marovato	AMBANJA	DIANA	ANTSIRANANA	PCCO	EPP Marovato Ouest 4 salles
71933	Antsirabe Ambanja	AMBANJA	DIANA	ANTSIRANANA	PCC	EPP Beanamalaho

**Communes de contrôle**

CODE	COMMUNE	DISTRICT	REGION	PROVINCE	TYPE	Intitule du projet
10403	Talata Angavo	ANKAZOBE	ANALAMANGA	ANTANANARIVO	PCC	CSB I Mangasoavina
10521	Manalalondo	ARIVONIMAMO	ITASY	ANTANANARIVO	PCC	EPP Antanetilava Sud
10523	Ambohimandry-Est	ARIVONIMAMO	ITASY	ANTANANARIVO	PCCO	Pont Ambodivona
10531	Miantsoarivo	ARIVONIMAMO	ITASY	ANTANANARIVO	PCCO	EPP Antsahalava
10709	Ambongamarina (Ambohimanarina)	ANJOZOROBE	ANALAMANGA	ANTANANARIVO	PCC	AEP Ambongamarina
10727	Amboasary	ANJOZOROBE	ANALAMANGA	ANTANANARIVO	PCC	Pont Ambitambe
10921	Mahaiza	BETAFO	VAKINANKARATRA	ANTANANARIVO	PCCO	Piste et ouvrages Mahaiza - Alakamisy anaty vato
10935	Fidirana	BETAFO	VAKINANKARATRA	ANTANANARIVO	PCCO	AEP Fidirana
10949	Andrembesoa	BETAFO	VAKINANKARATRA	ANTANANARIVO	PCC	CEG Andrembesoa
11015	Andravola	AMBATOLAMPY	VAKINANKARATRA	ANTANANARIVO	PCC	Marche Andravola
11033	Andranovelona	AMBATOLAMPY	VAKINANKARATRA	ANTANANARIVO	PCCO	CEG Andranovelona (EXT)
11103	Tsiroanomandidy Fihaonana	TSIROANOMANDIDY	BONGOLAVA	ANTANANARIVO	PCCO	Routes ville de Tsiroanomandidy (RHB)
11118	Ambararatabe	TSIROANOMANDIDY	BONGOLAVA	ANTANANARIVO	PCC	Ecole FJKM Ambatofotsy laboketraka
11123	Belobaka	TSIROANOMANDIDY	BONGOLAVA	ANTANANARIVO	PCCO	CEG Belobaka
11315	Ankaranana	SOAVINANDRIANA	ITASY	ANTANANARIVO	PCC	AEP Ankaranana
11401	Antanifotsy	ANTANIFOTSY	VAKINANKARATRA	ANTANANARIVO	PCCO	CSB Ambatovaventy Ouest
11513	Fitsinjovana Bakaro	ANDRAMASINA	ANALAMANGA	ANTANANARIVO	PCC	Marché Alakamisy Ambatomitsangana
11609	Andranomiady	FARATSIHO	VAKINANKARATRA	ANTANANARIVO	PCC	Piste Ambohitratrimo - Ambaondrano - Antamponavo
11721	Soalandy	ANTANANARIVO ATSOMONDRANO	ANALAMANGA	ANTANANARIVO	PCCO	Piste Andoharanofotsy Ankadivoibe(RIP 44)
11731	Fenoarivo	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	ANALAMANGA	ANTANANARIVO	PCCO	Marché Tampotanàna
20313	Ivato	AMBOSITRA	AMORON'I MANIA	FIANARANTSOA	PCCO	CSB AMBALALEHIBE
20317	Marosoa	AMBOSITRA	AMORON'I MANIA	FIANARANTSOA	PCCO	EPP FIERENANA
20321	Alakamisy	AMBOSITRA	AMORON'I MANIA	FIANARANTSOA	PCCO	OUVRAGES SUR PISTE AMBOSITRA BEHENA
20341	Antoetra	AMBOSITRA	AMORON'I MANIA	FIANARANTSOA	PCC	EPP SAHAMBALOTRA
20509	Anjoma	AMBALAVAO	HAUTE MATSIATRA	FIANARANTSOA	PCCO	CANTINE SCOLAIRE ANJOMA
20526	Ambinaniroa Andonaka	AMBALAVAO	HAUTE MATSIATRA	FIANARANTSOA	PCC	EPP AMBINANIROA ANDONAKA
20702	Vohibola (Vohidroa)	NOSY VARIKA	VATOVAVY FITOVINANY	FIANARANTSOA	PCCO	CSB VOHIDROA
20707	Sahavato	NOSY VARIKA	VATOVAVY FITOVINANY	FIANARANTSOA	PCCO	EPP AMBALAFARY

20807	Manandroy	AMBOHIMAHASOA	HAUTE MATSIATRA	FIANARANTSOA	PCCO	PISTE AMBATO-INANDA
20913	Morafeno	MANANJARY	VATOVAVY FITOVINANY	FIANARANTSOA	PCC	EPP ANTANAMBOAKELY MORAFENO
21206	Savana	VOHIPENO	VATOVAVY FITOVINANY	FIANARANTSOA	PCC	CSB SAVANA
21315	Mahavelo	FARAFANGANA	ATSIMO ATSIANANA	FIANARANTSOA	PCC	CEG MAHAVELO
21329	Maheriraty	FARAFANGANA	ATSIMO ATSIANANA	FIANARANTSOA	PCC	AEP
21333	Ambohimandroso (II)	FARAFANGANA	ATSIMO ATSIANANA	FIANARANTSOA	PCC	Réhabilitation et extension CSB 1 Ambohimandroso
21410	Tsianofana	VANGAINDRANO	ATSIMO ATSIANANA	FIANARANTSOA	PCC	PISTE RN 12-TSIANOFANA
21606	Ilakaka	IHOSY	IHOROMBE	FIANARANTSOA	PCCO	EPC ANDOHAN'ILAKAKA
21711	Karianga	VONDROZO	ATSIMO ATSIANANA	FIANARANTSOA	PCC	MARCHE KARIANGA
21712	Vohiboreka	VONDROZO	ATSIMO ATSIANANA	FIANARANTSOA	PCCO	CSB VOHIBOREKA
22025	Alakamisy Ambohimaha	FIANARANTSOA II	HAUTE MATSIATRA	FIANARANTSOA	PCCO	EXTENSION DU MARCHE ALAKAMISY AMBOHIMAH
22047	Anjoma Itsara	FIANARANTSOA II	HAUTE MATSIATRA	FIANARANTSOA	PCC	PISTE ANJOMA-AMBODINISANDRA
22058	Andranomiditra	FIANARANTSOA II	HAUTE MATSIATRA	FIANARANTSOA	PCC	AEP ANDRANOMIDITRA
30403	Antanambaobe	MANANARA	ANALANJIROFO	TOAMASINA	PCCO	EPP Antanambaobe
30509	Ambatoharanana	FENERIVE EST	ANALANJIROFO	TOAMASINA	PCC	PISTE TSARATAMPONA II
30717	Tsivangiana	VATOMANDRY	ATSIANANA	TOAMASINA	PCCO	EPP Ambalacakay
30802	Betsizaraina	MAHANORO	ATSIANANA	TOAMASINA	PCCO	EPP Beanana
30911	Ambatofisaka II	MAROLAMBO	ATSIANANA	TOAMASINA	PCC	Marché Ambatofisaka II
30915	Amboasary	MAROLAMBO	ATSIANANA	TOAMASINA	PCC	Piste Amboasary - Andonabe
31003	Antetezambaro	TOAMASINA II	ATSIANANA	TOAMASINA	PCC	EPP AMPASINA
31025	Fito	TOAMASINA II	ATSIANANA	TOAMASINA	PCCO	CSB AMBINANIVAVONY
31109	Manakana	ANTANAMBAO MANAMPOTSY	ATSIANANA	TOAMASINA	PCC	AEP Manakana
31205	Ambohitrarivo	AMPARAFARAVOLA	ALAOTRA MANGORO	TOAMASINA	PCCO	PISTE FJKM
31215	Vohimenakely	AMPARAFARAVOLA	ALAOTRA MANGORO	TOAMASINA	PCC	CSB II Vohimenakely
31302	Ambatondrazaka II	AMBATONDRAZAKA	ALAOTRA MANGORO	TOAMASINA	PCC	CSB AMBONGABE
31307	Ambohitsilaozana	AMBATONDRAZAKA	ALAOTRA MANGORO	TOAMASINA	PCCO	MARCHE AMBOHITSILAOZANA
31404	Ampasimpotsy	MORAMANGA	ALAOTRA MANGORO	TOAMASINA	PCCO	PONT Ampasimpotsy
31435	Andaingo	MORAMANGA	ALAOTRA MANGORO	TOAMASINA	PCCO	MARCHE ANDAINGO
31502	Ambatoharanana	VAVATENINA	ANALANJIROFO	TOAMASINA	PCC	CEG AMBATOHARANANA
31505	Ambohibe	VAVATENINA	ANALANJIROFO	TOAMASINA	PCC	CSB AMBOHIBE
31507	Ampasimazava	VAVATENINA	ANALANJIROFO	TOAMASINA	PCCO	PISTE Ampasimazava
31706	Ambatoharanana	ANOSIBE AN'ALA	ALAOTRA MANGORO	TOAMASINA	PCCO	AEP Mahavelona

31708	Niarovana	ANOSIBE AN'ALA	ALAO TRA MANGORO	TOAMASINA	PCC	EPP AMBOHIMANAKANA
40201	Besalampy	BESALAMPY	MELAKY	MAHAJANGA	PCCO	EPP AMBOTAKA
40403	Maevatanana II	MAEVATANANA	BETSIBOKA	MAHAJANGA	PCCO	Marché ANTAFIA
40404	Morafeno	MAEVATANANA	BETSIBOKA	MAHAJANGA	PCC	EPP Antsahalava
40419	Mangabe	MAEVATANANA	BETSIBOKA	MAHAJANGA	PCCO	EPP Merimandroso
40509	Anjajia	AMBATO BOENI	BOINA	MAHAJANGA	PCC	EPP Mangatelo
40611	Manaratsandry	MAROVOAY	BOINA	MAHAJANGA	PCCO	Marché Mampiresaka
40613	Bemaharivo	MAROVOAY	BOINA	MAHAJANGA	PCC	CSB 1 Kandrary
40702	Ambarimaninga	MIT SINJO	BOINA	MAHAJANGA	PCCO	CSB II Ampanihy
40819	Brieville	TSARATANANA	BETSIBOKA	MAHAJANGA	PCC	AEP Bemololo
40907	Tsiningia	PORT BERGE	SOFIA	MAHAJANGA	PCC	Extension du CEG et construction d'une bibliothèque
41029	Andohajango	MANDRITSARA	SOFIA	MAHAJANGA	PCCO	Puits ANDOHAJANGO
41102	Ambarijeby Sud	ANALALAVA	SOFIA	MAHAJANGA	PCC	Pont Radier Ex-Hotel Jacqueline
41113	Andribavontsona	ANALALAVA	SOFIA	MAHAJANGA	PCC	Marché Andapy
41407	Ambatosia	BEALANANA	SOFIA	MAHAJANGA	PCCO	CSB Ambatosia (Bât Planning familiale)
41491	Ambodiampana	BEALANANA	SOFIA	MAHAJANGA	PCC	Lavoir Ambodiampana
41509	Mahajamba Usine	MAHAJANGA II	BOINA	MAHAJANGA	PCCO	Pont AMBARIA MANGATOAKA
42009	Bekopaka	ANTSALOVA	MELAKY	MAHAJANGA	PCC	EPP ANTSARIOLO
42121	Antsaidoha_Bebao	MAINTIRANO	MELAKY	MAHAJANGA	PCC	CSB Antsaidoha Bebao
42203	Andramy	MORAFENOBE	MELAKY	MAHAJANGA	PCCO	EPP Antsingilotoka
42305	Ambohitoaka	MAMPIKONY	SOFIA	MAHAJANGA	PCCO	EPP BATAIMBORONA
50106	Belalanda	TOLIARA II	ATSIMO ANDREFANA	TOLIARA	PCCO	EPP BEVOAKE
50130	Tsianisiha	TOLIARA II	ATSIMO ANDREFANA	TOLIARA	PCC	EPP Tsiafanoka
50136	Marofoty	TOLIARA II	ATSIMO ANDREFANA	TOLIARA	PCCO	CSB Marofoty
50203	Beharona	MANJA	MENABE	TOLIARA	PCCO	EPP Sahomarebe
50499	Morombe	MOROMBE	ATSIMO ANDREFANA	TOLIARA	PCC	Piste Ankilimietake Belintsake
50507	Berenty	ANKAZOABO	ATSIMO ANDREFANA	TOLIARA	PCC	Puits Berenty Bara
50615	Bezaha	BETIOKY	ATSIMO ANDREFANA	TOLIARA	PCCO	Piste rurale Bezaha
50727	Beroy	AMPANIHY	ATSIMO ANDREFANA	TOLIARA	PCCO	EPP Ankilibory I
50907	Ampanihy	MAHABO	MENABE	TOLIARA	PCC	Piste Dabara Andrangory
50911	Mandabe	MAHABO	MENABE	TOLIARA	PCCO	Place du marché Mandabe
51209	Bereketa	SAKARAHA	ATSIMO ANDREFANA	TOLIARA	PCC	Hangars de marché Beraketa
51213	Andranolava	SAKARAHA	ATSIMO ANDREFANA	TOLIARA	PCC	CSB Ambinany

51502	Soanierana	TAOLANARO	ANOSY	TOLIARA	PCC	Place du marché Andramaka
51525	Manantenina	TAOLAGNARO	ANOSY	TOLIARA	PCCO	Ouvrages axes Manantenina Analamary
51603	Ambanisarika	AMBOVOMBE	ANDROY	TOLIARA	PCCO	Piste Sarimonta Ambanisarika
51611	Sihanamaro	AMBOVOMBE	ANDROY	TOLIARA	PCC	EPP tondroke
51614	Marovato	AMBOVOMBE	ANDROY	TOLIARA	PCCO	Place du marché Marovato Befeno
51919	Mahaly	AMBOASARY SUD	ANOSY	TOLIARA	PCC	Puits Adabolava
51921	Manevy	AMBOASARY SUD	ANOSY	TOLIARA	PCC	EPP Ambero
71005	Ampohibe	ANTALAHA	SAVA	ANTSIRANANA	PCCO	EPP Anjariny
71011	Antananambo	ANTALAHA	SAVA	ANTSIRANANA	PCCO	AEP Ambodigavo
71015	Sarahandrano	ANTALAHA	SAVA	ANTSIRANANA	PCCO	EPP Antanambaovao
71019	Ambinanifahao	ANTALAHA	SAVA	ANTSIRANANA	PCC	Piste Tsarahonenana-Beanamalao 13 Km
71023	Lanjarivo	ANTALAHA	SAVA	ANTSIRANANA	PCC	EPP Tsaratanana
71025	Antsambalahy	ANTALAHA	SAVA	ANTSIRANANA	PCCO	REH Hopital Andranomena
71027	Vinanivao	ANTALAHA	SAVA	ANTSIRANANA	PCC	CSB Vinanivao
71129	Marojala	SAMBAVA	SAVA	ANTSIRANANA	PCCO	AEP Marojala
71148	Andratamarina	SAMBAVA	SAVA	ANTSIRANANA	PCC	AEP Andratamarina
71233	Anjialavabe	ANDAPA	SAVA	ANTSIRANANA	PCC	AEP Ankiakabe
71323	Anivorano-nord	ANTSIRANANA II	DIANA	ANTSIRANANA	PCCO	CSB Ampandrana
71609	Bobakindro	VOHEMAR	SAVA	ANTSIRANANA	PCC	Pont Bobakindro-Maromokotra (50 m)
71703	Mantaly	AMBILOBE	DIANA	ANTSIRANANA	PCCO	Marché Mantaly
71709	Ambakirano	AMBILOBE	DIANA	ANTSIRANANA	PCCO	CSB Antanabe
71906	Ambodimanga Ramena	AMBANJA	DIANA	ANTSIRANANA	PCC	CSB Antsahabe
71927	Marotolana	AMBANJA	DIANA	ANTSIRANANA	PCCO	CEG Marotolana
71991	Maevatanana	AMBANJA	DIANA	ANTSIRANANA	PCC	CEG Maevatanana 4 salles
71992	Ambohitrاندريانا	AMBANJA	DIANA	ANTSIRANANA	PCC	EPP Ampanasina

## 8.2 Communes où des problèmes ont été identifiés

### 8.2.1 Communes dont l'indicateur de population diffère sensiblement entre FOFIFA-Cornell et EIFID1.

<b>CODE CORNELL</b>	<b>PROVINCE</b>	<b>REGION</b>	<b>DISTRICT</b>	<b>COMMUNE</b>
11513	ANTANANARIVO	ANALAMANGA	ANDRAMASINA	Fitsinjavana Bakaro
11721	ANTANANARIVO	ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	Soalandy
20526	FIANARANTSOA	MAHATSIATRA AMBONY	AMBALAVAO	Ambinaniroa Andonaka
20702	FIANARANTSOA	VATOVAVY FITOVINANY	NOSY VARIKA	Vohibola (Vohidroa)
20704	FIANARANTSOA	VATOVAVY FITOVINANY	NOSY VARIKA	Androrangavola
21606	FIANARANTSOA	IHOROMBE	IHOSY	Ilakaka
21711	FIANARANTSOA	ATSIMO AT SINANANA	VONDROZO	Karianga
22025	FIANARANTSOA	MAHATSIATRA AMBONY	FIANARANTSOA II	Alakamisy Ambohimaha
30915	TOAMASINA	AT SINANANA	MAROLAMBO	Amboasary
31706	TOAMASINA	ALAO TRA MANGORO	ANOSIBE AN'ALA	Ambatoharanana
40407	MAHAJANGA	BETSIBOKA	MAEVATANANA	Mahazoma
40419	MAHAJANGA	BETSIBOKA	MAEVATANANA	Mangabe
41407	MAHAJANGA	SOFIA	BEALANANA	Ambatosia
50501	TOLIARY	ATSIMO ANDREFANA	ANKAZOABO	Ankazoabo
50507	TOLIARY	ATSIMO ANDREFANA	ANKAZOABO	Berenty
50907	TOLIARY	MENABE	MAHABO	Ampanihy
51213	TOLIARY	ATSIMO ANDREFANA	SAKARAH A	Andranolava
51512	TOLIARY	ANOSY	TAOLANARO	Analamary
51525	TOLIARY	ANOSY	TAOLANARO	Manantenina
51614	TOLIARY	ANDROY	AMBOVOMBE	Marovato
71919	ANTSIRANANA	DIANA	AMBANJA	Antafiambotry

## 8.2.2 Communes dont le projet préalablement choisi ne convient pas et projet de remplacement

### Communes de traitement

CODE	PROVINCE	REGION	DISTRICT	COMMUNE	Projet initial	Intitulé initial	Projet final	Intitulé final	Observations
30503	TOAMASINA	ANALANJIROFO	FENERIVE EST	Ambodimanga	PISTE	PISTE AMBIN'IZAFO AMBODIHAZOMAMY	PISTE	PISTE ANKORABE	Autre priorité de la commune
31429	TOAMASINA	ALAO TRA MANGORO	MORAMANGA	Mandialaza	PONT	PONT AMPASIMPOTSY Construction Marché By- Pass	MARCHE	MARCHE MANDIALAZA	Autre priorité de la commune
10209	ANTANANARIVO	ANALAMANGA	ANTANANARIVO AVARADRANO	Ambohimangakely	MARCHE		ECOLE	CEG By-Pass	Financement autre bailleur
10505	ANTANANARIVO	ITASY	ARIVONIMAMO	Ambohitrambo	AEP	AEP Ambohitrambo	PISTE	Piste Ambohitrambo	Financement autre bailleur
21305	FIANARANTSOA	ATSIMO ATSIANANA	FARAFANGANA	Anosivelo	AEP	AEP ANOSIVELO MARCHE	MARCHE	Marché Anosivelo	Financement autre bailleur
22003	FIANARANTSOA	HAUTE MATSIATRA	FIANARANTSOA II	Ambalakely	MARCHE	ANDOHANASANA	ECOLE	EPP Antandrokosal	Financement autre bailleur
41309	MAHAJANGA	SOFIA	ANTSOHIHY	Ambodimandresy	PONT	Pont AMBALARANO	PONT	PONT AMPONDRABE	Intitulé mieux approprié
11615	ANTANANARIVO	VAKINANKARATRA	FARATSIHO	Miandrarivo	SANITAIRE	CSB II Miandrarivo	MARCHE	Marché Miandrarivo	Non conforme aux procédures FID
50122	TOLIARA	ATSIMO ANDREFANA	TOLIARA II	Manombo Sud	PISTE	Piste Manombo Tsifola	SANITAIRE	CSB MANOMBO	Non conforme aux procédures FID
51917	TOLIARA	ANOSY	AMBOASARY SUD	Esira	SANITAIRE	CSB Betonta	ECOLE	EPP EMIEBA	Non conforme aux procédures FID
52101	TOLIARA	ATSIMO ANDREFANA	BENENITRA	Benenitra	AEP	AEP Mitsinjo	ECOLE	EPC BENENITRA	Non conforme aux procédures FID
71003	ANTSIRANANA	SAVA	ANTALAHA	Ampahana	MARCHE	REH Marché Ampahana	ECOLE	CEG Ampahana	Pbm de faisabilité
71013	ANTSIRANANA	SAVA	ANTALAHA	Marofinaritra	AEP	AEP Ambatofotsy	ECOLE	Extension Ecole Ambatofotsy	Pbm de faisabilité
71305	ANTSIRANANA	DIANA	ANTSIRANANA II	Antsahampano	AEP	AEP Puits Ambararatahely	ECOLE	EPP Ambararatahely	Pbm de faisabilité
71919	ANTSIRANANA	DIANA	AMBANJA	Antafiambotry	PONT	Pont Antetezambato	PISTE	Piste Antetezambato	Pbm de faisabilité
71933	ANTSIRANANA	DIANA	AMBANJA	Antsirabe Ambanja	ECOLE	CEG Antsirabe	ECOLE	EPP Beanamalaho	Pbm de faisabilité

### Communes de contrôle

La vérification des requêtes sur les communes de contrôle n'a pas été faite à ce jour.